



Ordre du jour du conseil municipal du 14 février 2018

Affaires financières

Budget général 2018 : Fixation des taux des 3 taxes « ménages » pour 2018 ;
Budget général 2018 : Approbation du Budget Primitif (M14) ;
Budget Primitif 2018 du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement (M4) ;
Convention entre le représentant de l'Etat et la ville de Donges pour la télétransmission des actes – avenant n°1 ;
Tarif des services publics locaux : instauration d'un tarif pour le stationnement de structures temporaires à but commercial

Ressources humaines

Mise à jour du tableau des effectifs ;
Contrat de groupe prévoyance : participation à la procédure de mise en concurrence ;

Affaires sociales

Analyse de pratique du multi-accueil : approbation de la convention ;

Urbanisme, travaux et agriculture

Adoption de l'agenda d'accessibilité de la ville de Donges ;
La Basse Mornais : échange parcellaire avec la société LOTIPROMMO en vue de régularisation ;
Le Pré du Bec : acquisition d'un terrain à Madame GROLLIER en vue de permettre la réalisation d'un sémaphore par le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire ;
Bily : cession de la parcelle ZN 472 à Monsieur Frédéric GOSRE ;
Le Pavillon : modification du montant de la Participation pour Voirie et réseaux instaurée par délibération du Conseil Municipal du 25.04.2014 ;

Affaires générales

Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme ;

Divers

Information au Conseil Municipal :
Rapport d'activité CARENE 2016
Contrôle de la chambre régionale des comptes – CARENE
Décisions du Maire (article L 2122-22 du CGCT) : arrêté n°2017-530 du 22/12/2017 portant contrat de refinancement.

Conseil Municipal du 14 février 2018 Compte Rendu

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq février deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 21

Messieurs CHENEAU François – OUISSE Louis – Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée – Monsieur PONTACQ Patrick – Mesdames AUFFRET Anne – ARDEOIS Martine (*arrivée à la Délibération N°2*) – Monsieur ROULET Jean-Paul – Mesdames OLIVEIRA Angélique – DELALANDE Claire – Monsieur HAUGOU Thomas – Madame LECAMP Yveline – Monsieur SALIOT Rémi – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoirs : 8

Madame BRULE Nathalie (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)
Monsieur RIAUD Didier (procuration à Madame LECAMP Yveline)
Monsieur LEROUX Jean-Pierre (procuration à Madame AUFFRET Anne)
Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)
Madame POTEREAU Laury (procuration à Monsieur SALIOT Rémi)
Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)
Monsieur NICOLLET Jean-Marc (procuration à Madame RIOT Michelle)
Monsieur LETERRIER Philippe (procuration à Monsieur BAUDICHAUD Ghislain)

Secrétaire de séance : Monsieur SALIOT Rémi

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre dernier. Y-a-t-il des observations ou des commentaires sur ce compte rendu ?

Ce compte rendu est adopté sous réserve de la modification concernant le vote d'Angélique OLIVEIRA.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 1 :

Budget Général 2018 - Fixation des taux des trois taxes « ménages » pour 2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Les recettes fiscales ne sont plus constituées que des trois taxes « ménages » depuis 2001, date de la création de la C.A.RE.N.E.

Les taux de 2017 étaient fixés à :

- ❶ Taxe d'habitation : 18,34 %
- ❷ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,61 %
- ❸ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,40 %.

Proposition

Conformément aux orientations proposées lors du débat du 14 décembre 2017, la commission des Finances du 30 janvier dernier a proposé de maintenir les **taux de 2018** à leur niveau de 2017.

Les taux proposés pour 2018 sont :

- ❶ **Taxe d'habitation : 18,34 %**
- ❷ **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,61 %**
- ❸ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,40 %.**

En conséquence, il est proposé d'inscrire, pour équilibrer le budget de l'exercice 2018 du budget général, un produit attendu arrondi à 3 271 000 € (**annexe n°1**).

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 janvier 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous avez pu voir dans la presse de ces jours derniers, les difficultés de nombreuses communes de l'arrondissement, à boucler leur budget 2018. Certaines communes, qui ne sont pas les plus petites, sont obligées de recourir à des hausses d'imposition importantes.

Je me réjouis qu'à Donges, nous n'ayons pas besoin d'avoir recours à ce levier fiscal, c'est conforme aux engagements que nous avons pris, d'y avoir recours en dernier ressort. Nous voyons le chemin qui a été parcouru depuis 2014, dans la situation financière de la commune, car nous sommes aussi impactés que les autres par les

baisses de dotations. Nous avons subi également le surendettement de la commune, et malgré tout cela, nous arrivons à revenir dans des situations équilibrées, je ne dis pas fantastiques, puisqu'aucune commune ne peut prétendre être en situation très favorable.

Néanmoins, nous sommes sortis de la zone rouge, et nous n'avons pas, c'est symbolique, besoin d'avoir recours à l'impôt cette année, conformément aux engagements. Il me semble que c'est un signe important qui est donné de l'évolution positive des finances communales et, également, de la capacité de la commune à faire face à ses besoins financiers.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 25 POUR

et

- 3 ABSTENTIONS

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine

➔ **DECIDE D'APPLIQUER** en 2018 les taux suivants :

- ❶ **Taxe d'habitation :** 18,34 %
- ❷ **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 13,61 %
- ❸ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 39,40 %.

Arrivée de Madame Martine ARDEOIS

DELIBERATION N° 2 : Budget général 2018 - Approbation du budget primitif (M14)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet de BP 2018 Budget Général s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **10 892 300 € en fonctionnement** et de **5 573 000 € en investissement**.

Il intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 avant le vote du compte administratif (soldes d'exécution et restes à réaliser) ainsi qu'une opération de refinancement de deux prêts pour un montant de 1 812 000 €.

Ce projet de budget primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 14 décembre dernier.

Dans un contexte contraint avec un poids important du remboursement de la dette et une épargne nette restant à améliorer, la stratégie financière pour 2018 consiste à poursuivre les efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses courantes, de façon à pouvoir financer les investissements nécessaires tout en réduisant la dette :

- réaliser des économies en dépenses de fonctionnement tout en maintenant le service à la population à un niveau élevé ;
- maîtriser la fiscalité avec une stabilisation des taux d'imposition ;
- réaliser les investissements indispensables, qu'ils soient capacitaires (liés à la hausse de la population), liés au gros entretien du patrimoine et au renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services ;
- continuer à réduire l'endettement.

2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 10 892 300 €

Soit -1,40 % de BP 2017 à BP 2018.

• DEPENSES REELLES : 9 513 950 €

Soit -0,66 % par rapport au BP 2017.

• Chapitre 011 : charges à caractère général : 1 769 640 €

Contre 1 790 165 € inscrits au BP 2017, écart : -20 525 €, soit -1,15 %.

☞ **Les comptes 60 et 61 « achats et services extérieurs »** baissent de -1,4 % (-21 425 €) par rapport au crédit inscrit au BP 2017 :

Sont à signaler : une progression de 7 250 € sur l'article 6042 dédié principalement aux repas de la restauration scolaire ; une minoration de -8 350 € à l'article 60628 « fournitures » transférées à l'article 60632 « petit équipement » dont l'augmentation de 20 200 € correspond également aux travaux en régie de l'aménagement du RAM au 30, rue des Ecoles et à l'inscription d'une partie fournitures scolaires.

Les travaux en régie expliquent, par ailleurs, la réduction de -13 900 € des crédits proposés aux articles 615221 et 61551 dédiés aux réparations par les entreprises.

Les locations mobilières baissent de 7 830 € (article 6135), le contrat de location du modulaire de la restauration Souchais étant échu.

☞ **Les comptes 62 et 63 « autres services extérieurs, impôts & taxes »** restent stables par rapport au crédit inscrit au BP 2017.

• Chapitre 012 : charges de personnel : 5 530 000 €

Contre 5 540 000 € inscrits au BP 2017, écart : -10 000 €, soit -0,18%.

Cette stabilisation de la masse salariale s'explique par les économies réalisées (non-remplacement de certains départs à la retraite), le gel du point d'indice, le report du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations), lesquels compensent le glissement vieillesse technicité (revalorisations liées aux déroulements de carrière des agents –avancements d'échelons et de grades) et le désengagement de l'Etat en matière de Contrats Aidés.

• Chapitre 014 : atténuations de produits : 230 700 €

Contre 213 000 € inscrits au BP 2017 ; écart : +17 700 €, soit +8,31 %.

- ✚ Il s'agit notamment du prélèvement au profit du FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales) qui passe de 197 999 € en 2016 à 230 662 € en 2017, base du montant estimé pour 2018.
- ✚ En revanche, aucune pénalité liée à la carence de logements sociaux en application de la Loi SRU n'est prévue en 2018 du fait de la prise en compte des dépenses déductibles de 2016.

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 1 668 610 €

Contre 1 663 680 € inscrits au BP 2017 ; écart : +4 930 €, soit +0,3 %.

Sont à signaler : le transfert aux EPCI de la gestion du SBVB (Syndicat du Bassin Versant du Brivet) : -20 000 € à l'article 65548 ; la majoration de 8 500 € de la subvention du C.C.A.S (article 657362) et celle de 6 850 € à l'article 6574 dédié aux subventions de fonctionnement aux associations, dont celles de l'OSCD (délibérations n°9 du 9 novembre 2017 et n°6 du 14 décembre 2017).

- Chapitre 66 : charges financières : 302 700 €

Contre 355 000 € inscrits au BP 2017 ; écart : -52 300 €, soit -14,73 %.

Avec un encours de 9 849 523 € au 01/01/2018, contre 10 133 996 € au 01/01/2017, le désendettement de la commune se poursuit.

- Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 12 300 €

Contre 15 500 € inscrits au BP 2017 ; écart : -3 200 €, soit -20,65 %.

Notamment expliqué par les titres annulés sur exercices antérieurs et le reversement des contributions numériques du cinéma au CNC.

• DEPENSES D'ORDRE : 1 321 350 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dont :

- ☞ 560 000 € d'amortissements au Chapitre 042 ;
- ☞ 54 400 € de pénalité de remboursement anticipé de deux emprunts ;
- ☞ et 763 950 € d'autofinancement complémentaire prévisionnel au Chapitre 023 ;
- ☞ moins 57 000 € de transfert de recettes de fonctionnement –Chapitre 042- en dépenses d'ordre d'investissement –Chapitre 040.

L'objectif d'assurer la couverture du remboursement du capital de la dette (946 200 €) par les ressources propres, et prioritairement l'autofinancement, est donc atteint.

✚ **RECETTES : 10 892 300 €**

• RECETTES REELLES : 10 599 190,77 €

- Chapitre 013 : atténuations de charges : 125 000 €

Contre 100 000 € inscrits au BP 2017 ; écart : +25 000 €, soit +25 %.

Il enregistre le reversement des indemnités journalières par la compagnie d'assurance et la sécurité sociale.

- Chapitre 70 : produits des services : 766 400 €

Contre 758 800 € inscrits au BP 2017 ; écart : +7 600 €, soit +1 %.

Notamment expliqué par la refacturation des charges de personnel aux budgets du C.C.A.S et du centre des travailleurs en déplacement « Les Tainières ».

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 8 881 845 €

Contre 8 846 045 € inscrits au BP 2017 ; écart : +35 800 €, soit +0,40 %.

Ce chapitre intègre le produit attendu au titre des trois taxes ménages pour 3 271 000 € (voir délibération n°1 relative au vote des taux), soit + 59 000 € par rapport au BP 2017.

Il prévoit aussi les reversements de la CARENE : l'attribution de compensation, estimée à 3 271 000 € du fait du transfert des compétences des ZAE et des Eaux pluviales urbaines (soit 3 900 800 € - 37 500 €), et la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à 1 325 200 €, montant correspondant au réalisé de 2017, soit +10 700 € par rapport au BP 2017.

Les autres taxes ont été estimées en fonction des montants recouverts en 2017.

- Chapitre 74 : dotations & participations : 713 800 €

Contre 766 180 € inscrits au BP 2017 ; écart : -52 380 €, soit -6,84 %.

La Dotation Forfaitaire a été estimée à 45 000 € après écrêtement en raison du potentiel fiscal de la commune (contre 79 078 € perçus en 2017, 257 471 € en 2016 et 443 807 € en 2015), soit -118 000 € par rapport au BP 2017.

L'article 7478 progresse de +24 500 € notamment au titre des prestations de service de la CAF, calculées en fonction des heures de présence au multi-accueil.

L'allocation compensatrice d'exonération de taxe d'habitation est estimée ainsi : bases exonérées de 2017 par le taux voté en 1991 (13,88%), soit 85 800 € (+ 39 400 € par rapport au BP 2017).

- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 92 250 €

Contre 90 600 € inscrits au BP 2017 ; écart : +1 650 €, soit +1,82 %.

L'article 758 devient le 7588 selon le nouveau plan de comptes M14 de 2018.

- Chapitre 76 : produits financiers : 5 €

- Chapitre 77 : produits exceptionnels : 19 890,77 €

Contre 19 900,35 € inscrits au BP 2017.

Ce chapitre intègre notamment les remboursements des compagnies d'assurances au titre des sinistres et les contributions numériques du cinéma versées par Cinémascop.

• **RECETTES D'ORDRE : 57 000 €**

- Chapitre 042 : article 722 : 57 000 €

Il s'agit de la valorisation des travaux en régie d'aménagement de bâtiments, majorés des charges de personnel (contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement, chapitre 040).

• **REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 236 109,23 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année, la section d'investissement est impactée par l'opération de refinancement de deux prêts pour un montant de 1 812 000 €, qui en augmente la masse en dépenses et en recettes.

- **DEPENSES REELLES : 4 584 784,91 € dont 4 379 189,91 € de propositions nouvelles et 205 595 € de restes à réaliser de 2017**

Dont :

I. EQUIPEMENT : 1 619 800 € (propositions nouvelles hors reports de 203 695 €).

II. FINANCIERES : 2 759 389,91 € (propositions nouvelles hors reports de 1 900 € participations à la SPL TOURISME).

Répartition :

I. EQUIPEMENT : 1 619 800 €

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 50 120 €

- 7 000 € au titre des levés topographiques pour le SIG (Système d'Information Géographique),
- 43 120 € pour les licences informatiques, dont 22 260 € pour le Portail Familles petite enfance et restauration scolaire et 2 160 € au titre du logiciel de gestion des alertes à la population.

- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 15 000 €

Il s'agit des participations pour extensions de réseaux.

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 417 680 €

Dont :

- ✚ Travaux Hôtel de ville : **42 000 €** (notamment : ascenseur et anti-intrusion) ;
- ✚ Travaux sur bâtiments scolaires : **45 500 €** (menuiseries intérieures du groupe Aimé Césaire, anti-intrusion) ;
- ✚ Travaux sur divers bâtiments : **132 700 €** dont : Salles omnisports : **22 500 €** ; aménagement du RAM au 30, rue des Ecoles : **29 000 €** ; construction d'un lieu de mémoire (subvention en recettes) : **32 100 €** ;
- ✚ Matériel de bureau et informatique : **39 200 €** (dont sauvegardes, extensions de mémoires, matériel wifi et écrans médiathèque) ;
- ✚ Autres matériels :
 - Véhicules : 26 000 €
 - Mobilier dans les écoles (à l'Ecole de la Pommeraye : extension) et au multi-accueil : 14 800 €
 - Matériel sportif : 7 900 €
 - 2^{ème} tranche de sonorisation à l'Espace Renaissance : 25 700 €

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 137 000 € dont :

- TRAVAUX EN COURS SUR BATIMENTS : 769 000 €

Dont :

- ✚ Travaux de mise en conformité des bâtiments (ADAP) : 50 000 € et vidéo-protection (stade, cimetière...) : 59 700 € ;
- ✚ Travaux d'étanchéité en toiture du RAM au 30, rue des Ecoles : 58 000 € ;
- ✚ Opération n°082 -Travaux d'extension de l'Ecole maternelle Pommeraye (2 classes + sanitaires) : 378 000 € et études du Groupe scolaire Primaire de la Pommeraye : 90 000 € ;
- ✚ Salles omnisports : 58 500 € (remplacement des châssis salle Brière et travaux d'étanchéité) ;
- ✚ Création d'un City stade avec plateforme : 72 000 €

• **TRAVAUX EN COURS DE VOIRIE : 235 000 €**

Dont :

- ✚ Marché de travaux de gros entretien de la voirie : 100 000 € ;
- ✚ Réhabilitation de voies, dont le VC n°1 : 120 000 € ;
- ✚ Sécurisation autour du Groupe scolaire de la Souchais : 15 000 €

• **AVANCES SUR TRAVAUX EN COURS : 133 000 €**

Il s'agit des avances sur travaux d'aménagement de la voirie liés aux Clos Mignons (50 000 €) et d'effacement de réseaux aériens rue Laënnec (33 000 €) et à l'Ecole de la Pommeraye (50 000 €).

II. FINANCIERES : 2 759 389,91 €

• **Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts : 2 758 200 € dont :**

- ☞ 931 700 € de remboursement en capital des emprunts,
- ☞ 1 812 000 € de remboursement anticipé de deux prêts refinancés,
- ☞ 14 500 € d'annuités sur prêts à taux zéro souscrits auprès de la CAF (travaux de construction de l'APS & ALSH La Pommeraye et de liaison de la micro-crèche multi accueil).

• **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 600 €** (contrepartie en recettes).

• **Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 589,91 €** pour équilibrer la section.

• **DEPENSES D'ORDRE : 57 000 €**

• **Chapitre 040 : article 21318 : 57 000 €**

Il s'agit de la contrepartie de la valorisation des travaux en régie d'aménagement de bâtiments, majorés des charges de personnel (cf. recettes d'ordre de fonctionnement, chapitre 042).

• **RECETTES REELLES : 4 044 650 €, soit 3 960 046 € de propositions nouvelles et 84 604 € de restes à réaliser de 2017**

Dont :

I. **D'EQUIPEMENT : 2 747 900 €** (propositions nouvelles hors reports de 84 604 €)

• **Chapitre 13 : subventions d'investissement : 185 400 €**

• **Chapitre 16 : emprunts & dettes assimilées : 2 562 000 €**

Il inclut l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 750 000 € et de l'emprunt de refinancement des deux prêts remboursés par anticipation à hauteur de 1 812 000 €

• **Chapitre 23 : immobilisations en cours : 500 €**

Il s'agit de la participation de la C.A.RE.N.E au titre de la remise à niveau des bouches à clefs.

II. FINANCIERES : 1 212 146 €

- Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 1 151 546 €

Il s'agit du FCTVA sur les réalisations de 2017 évalué à 209 046 € et de la Taxe d'aménagement à 40 000 €

☞ L'excédent de fonctionnement prévisionnel capitalisé est inscrit à hauteur de 902 500 € à l'article 1068 (reprise anticipée du résultat de 2017).

- Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 600 € (contrepartie en dépenses).

- Chapitre 024 : Produit des cessions des immobilisations : 60 000 €

Il s'agit des terrains sis rue de Gramont.

- RECETTES D'ORDRE : 1 321 350 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- OPERATIONS PATRIMONIALES : DEPENSES & RECETTES A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 150 000 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » enregistre un crédit de 150 000 € **égal en dépenses et en recettes** : ces écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement ne font pas l'objet de décaissement ou d'encaissement réel. En effet, il s'agit du transfert des frais d'études et des avances versées au SYDELA sur les comptes de travaux correspondants.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 janvier dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Général tel que présenté en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

A la lecture du budget primitif, qui nous est présenté ce soir, nous relevons une maîtrise des dépenses, le maintien des investissements limités aux obligations, le maintien des taux de fiscalité, que nous apprécions. Nous nous sommes exprimés déjà à plusieurs reprises, considérant que le taux de fiscalité à Donges plus bas que les autres communes, se justifie par les contraintes industrielles que nous subissons, et nous pouvons dire, qu'en ce moment, nous les subissons.

Le budget primitif 2018 qui nous est présenté, révèle une nouvelle fois, un fort engagement en faveur de l'enfance, pour presque la moitié des investissements : 720 000 € entre les écoles, relais assistantes maternelles, dont 520 000 € pour l'école de la Pommeraye. Cette proportion est sensiblement la même que l'an dernier : 50 % en 2017 pour les écoles, malgré la création d'une nouvelle école maternelle lors du dernier mandat.

Un élément pèse désormais dans le budget communal, l'informatique : 83 000 € en 2018, 92 000 € l'an dernier. Pour remplir correctement ses missions, la commune s'est progressivement informatisée. Aujourd'hui le numérique est devenu incontournable. Cela passe par des contraintes de dépendance des fournisseurs, des contraintes de sécurité et des contraintes de personnel. La gestion de l'informatique requiert des compétences pointues, la commune doit en assurer les contraintes financières.

Autres éléments qui pèsent désormais dans un budget communal, pour se prémunir contre les incivilités et le vandalisme : la sécurisation, l'alarme-intrusion, la vidéoprotection, pour un montant de 105 500 € contre 50 000 € l'an dernier. En revanche, un budget marché d'entretien voirie restreint encore cette année, les besoins sont pourtant là. Un petit geste en faveur de la jeunesse, le City Park au stade municipal, pour 72 000 €

Nous ne souhaitons pas commenter la gestion du personnel volontairement, c'est un point de désaccord depuis que vous avez mandaté Monsieur URFIN avec sa mission à 43 000 €

Beaucoup reste à faire les prochaines années sur l'entretien du patrimoine, avec en particulier l'accessibilité handicapé des bâtiments publics. Nous en avons le détail à la délibération N° 9, avec la planification retenue par les élus majoritaires, à savoir 1 508 510 € HT sur 6 ans, dont le budget programmé chaque année jusqu'en 2023 va aller crescendo. Les investissements seront limités les prochaines années au regard des obligations déjà prévues. Pour 2018, le programme d'investissement se chiffre à 1,6 M € quand il était de 1,5 M € pour 2017, quasi identique. Un emprunt pour 2018 de 750 000 €, plus important qu'en 2017 et 2016, viendra ralentir la décroissance de la dette, malgré un remboursement de capital de 946 000 € prévu pour cette année.

Nous voyons bien combien il est difficile de répondre, à la fois au minimum d'entretien de la commune, en maintenant les services aux citoyens, sans endetter la commune. Cette politique d'économie n'est pas qu'un choix politique. On doit plutôt dire, qu'au regard de la situation, il n'y a pas d'autre choix, dans un contexte budgétaire local difficile, marqué par des mesures nationales annoncées dans le projet de loi de finances 2018, qui impacteront à nouveau les recettes de la commune. La suppression de la taxe d'habitation nous interroge, car on promet une compensation à l'euro près, mais uniquement pour la première année. Si cela peut sembler une bonne nouvelle pour les contribuables, il faudra bien pourtant que quelqu'un paye. Malgré les marges de manœuvre limitées, nous aurions aimé voir du dynamisme, de l'enthousiasme, de la mobilisation de la part des élus, pour répondre au défi de la croissance démographique. Si elle est un atout de 1400 habitants supplémentaires en 10 ans, cette croissance doit être accompagnée pour proposer des services de qualité.

Le projet de la CARENE, avec la future résidence seniors, est un bon projet pour rapprocher les personnes au plus près des services. Mais le commerce dongeois décline, et sans les services qu'il procure, il rendra le projet de résidence moins attractif, voire sans intérêt. Heureusement, le tissu associatif est riche à Donges. Souhaitons que cela perdure, car aujourd'hui, c'est bien le milieu associatif qui maintient la vitalité de notre commune.

Rien n'est simple, mais il faut, au minimum, essayer, pointer des initiatives, imaginer des solutions, pour s'adapter aux évolutions de la société, notamment en maintenant les services de proximité. Sans quoi, le vivre ensemble ne restera qu'un slogan. Ces questions nous interpellent, et ce n'est pas une question de chiffres, de ratios ou de budget communal, ces questions doivent tous nous interpeller. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame MISIN. Je vais vous donner quelques éléments de réponses.

Sur la partie strictement financière dont vous avez parlée, je n'ai pas de contradiction formelle à vous apporter. Vous faites des constats objectifs d'un certain nombre de choix.

Sur l'informatique, vous dites que c'est de plus en plus lourd, mais je crois que la société évolue, et parmi les Dongeois, les jeunes, les jeunes familles, sont de plus en plus en demande de services à distance, d'où l'intérêt de ce « portail famille » qui permettra aux gens de s'inscrire à des services communaux, notamment à la restauration scolaire, la petite enfance, et autres. Non seulement s'inscrire, mais également payer. Les horaires d'ouverture de la Mairie ne sont pas adaptés aux horaires des gens qui travaillent, et de plus en plus souvent qui travaillent en dehors du territoire de la commune. Cela, ce sont des évolutions de long terme. Sur la partie strictement financière, puisque vous ne parlez pas des questions de personnel, je ne suis pas en contradiction avec ce que vous dites.

Ensuite, vous sortez de l'aspect budgétaire stricto sensu, pour faire une rétrospective générale sur la situation de la commune. Evidemment, ce n'est pas facile de gérer la croissance démographique dans une commune dont les finances n'augmentent pas en proportion. J'ai envie de dire, que c'est sans doute plus facile de gérer une commune en décroissance démographique, lorsque les finances ne décroissent pas en proportion.

Il y a des communes qui sont dans cette situation, pas forcément dans la CARENE, mais des communes comme le Pouliguen ont perdu plus de 500 habitants. Cela pose problème au niveau du dynamisme, mais, en même temps, pour la gestion financière, il n'y a pas de demande d'ouverture de classes dans les écoles, il n'y a pas de demande de nouvelles salles, il n'y a pas de demandes au niveau des associations de subventions, d'aides, de locaux, etc. C'est relativement plus facile de gérer cette décroissance, que de gérer la croissance.

Néanmoins, nous sommes dans une situation de croissance, cela montre que, quoi qu'on en dise, la commune est attractive. C'est une réalité, on n'irait pas s'installer à Donges quand on vient de l'extérieur, si la commune n'était pas attractive. Cette croissance, évidemment, c'est une « crise de croissance ». Il faut accompagner cette croissance. Le rythme d'accompagnement, - nous avons des investissements « capacitaires », comme on dit - les écoles, tout ce qui est du service public obligatoire, nous devons le réaliser. C'est vrai que nous accompagnons cette croissance démographique par ce qui est obligatoire.

Evidemment qu'il y a d'autres services à la population qui ne sont pas obligatoires et qui passent après. Cela ne veut pas dire que rien ne sera fait, cela veut dire que dans l'ordre des choses, on doit parer au plus pressé, à ce qui est indispensable. Je pense que sur une trajectoire un peu plus longue, on arrivera à satisfaire les besoins, à condition de rester dans une épure financière qui soit conforme à ce qui est exigé des collectivités aujourd'hui. Evidemment, on ne peut pas avoir tout, tout de suite. Tout le monde, je pense, de bonne foi, ne peut que le constater. La trajectoire est connue, les objectifs sont clairs. Simplement, c'est le temps qui est un peu plus long pour y arriver.

Alors, vous parlez de l'entretien du patrimoine, je suis d'accord avec vous, c'est une priorité. Je pense que depuis 2014, nous avons agi beaucoup pour l'entretien du patrimoine. Certes, il y a des points où l'on attend des travaux de voirie importants, je sais que dans le quartier des Socobal, je sais que du côté de la rue de Bretagne et de la rue du Colonel Boucher, il y a des choses attendues. Mais, au niveau de l'entretien du patrimoine bâti de la commune, on a quand même fait beaucoup dans les écoles. Il pleuvait dans le couloir de l'école Aimé Césaire en 2014... On a fait des travaux dans les salles de sports et on continue de les faire, on va les poursuivre. Il s'agit de l'entretien et en même temps, on le fait parce qu'on a des aides, on a des subventions, et en plus, on va faire des économies d'énergie : de consommation, de lumière,

d'électricité, de chauffage et autres. Tout cela va dans le bon sens, et c'est de l'entretien.

Mais vous dites, que les choix ne sont pas de vrais choix, qu'ils sont contraints. Je ne suis pas aussi sûr que vous, parce qu'on a toujours le choix entre la bonne gestion et la mauvaise. Jusqu'à plus ample informés, les communes sont encore libres de voter leur budget. Ce n'est que lorsqu'elles ont gravement dérapé, que le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes, reprennent les rênes et décident des budgets à la place des élus. On n'y était pas arrivé, mais certains y sont arrivés. Nous n'avons pas de contrôle a priori, enfin pas encore, dans les communes, même s'il y a des projets du gouvernement, mais qui ne concerneront pas Donges, parce que cela concernera les communes de taille plus importante. Nous avons toujours le choix, entre la bonne gestion et la mauvaise gestion. Après, on peut avoir des appréciations différentes au sein d'une bonne gestion, ce que l'on fait en priorité. Mais nous avons toujours le choix. Nous, nous estimons que ce choix, nous le faisons et que nous n'y sommes pas forcément contraints, c'est une volonté de répondre à un certain nombre d'engagements, et d'apporter un certain nombre de résultats. Alors bien sûr, les résultats financiers ne sont pas tout, ils ne sont que la condition préalable à d'autres résultats derrière, que sont le service à la population et l'animation de la commune.

Vous avez extrapolé sur un certain nombre de situations qui ne sont pas des questions d'ordre budgétaire, mais je vais vous répondre quand même là-dessus. Vous parliez de la « résidence séniors de la CARENE ». A ma connaissance, la résidence séniors n'est pas un projet de la CARENE, c'est un projet de la Ville, qui est accompagné, certes, par un certain nombre d'organismes, mais c'est un projet entièrement municipal. C'est nous qui avons proposé l'emplacement, c'est nous qui sommes allés voir ce que faisait ESPACIL dans la région de Rennes, je crois que c'était en septembre 2015. Ensuite, nous avons discuté avec ESPACIL qui était propriétaire des locaux de l'ancienne école, et nous avons discuté avec La Nantaise Habitat, LNH, qui sera le gestionnaire de la résidence séniors, mais c'est un projet communal. Certes, la CARENE accompagne, parce qu'il s'agit de logements qui seront considérés dans le quota des logements sociaux, mais l'initiative est un projet communal.

Vous dites que cette résidence séniors risque de perdre de son intérêt à cause du problème du commerce en centre-ville. Alors, là-dessus, je crois qu'il faut redire, parce que je le redis souvent, que pour qu'il y ait un commerce de centre-ville à Donges, comme dans les autres communes de la CARENE, et les autres communes de France, il faut qu'il y ait deux choses : il faut qu'il y ait des clients et il faut qu'il y ait des marchands. Aujourd'hui, les clients potentiels augmentent, la population augmente à Donges, elle a augmenté de 20 % en 10 ans. Simplement, les habitudes des consommateurs ont changé, on achète beaucoup plus sur internet, et on achète parfois aussi plus près de son lieu de travail que de son lieu de vie. Cela, c'est une première réalité, ce n'est pas un problème dongeois, c'est un problème général. Allez voir à Saint-Nazaire, allez voir même dans l'agglomération nantaise, vous allez voir comment se passe l'évolution des centres villes. C'est même un problème national, qui fait l'objet d'une mission nationale décidée par le gouvernement. Je crois qu'il faut replacer les choses dans leur contexte. Aussi, il ne faut pas seulement des acheteurs, il faut aussi des vendeurs et on voit bien que sur des secteurs d'activité où il y a peu de concurrence à Donges, où il y a un marché évident, les personnes qui veulent céder leur commerce pour des raisons de départ à la retraite, ne trouvent pas forcément. Il y a des exceptions, il y en a eu, il va y en avoir sans doute, mais ce n'est pas facile non plus, même quand il y a un marché porteur, de trouver un acquéreur. C'est peut-être lié à un problème d'image de la commune pour les commerçants, je dis bien pour les commerçants, parce que, visiblement, pour les familles qui veulent trouver un terrain à bâtir pour leur maison, il n'y a pas de problème vis-à-vis de l'attractivité de la commune. Il faut replacer les choses, je crois que la résidence séniors a parfaitement sa place dans le centre-ville, qu'elle est toujours aussi proche des services de proximité pour les personnes qui habitent les quartiers de Donges. Je crois que les travaux, qui vont commencer pendant les vacances d'hiver, vont très vite montrer qu'il y avait une vraie réalité, une vraie logique, à mettre fin à cette « verrue »

qui se trouvait dans le centre-bourg, et la remplacer par des logements : la résidence séniors, mais aussi des logements en accession sur l'avenue de la Paix. On va avoir un vrai nouveau quartier qui va se monter, et je crois que c'est un vrai plus pour l'attractivité du centre-ville.

Voilà, je réponds un peu en « vrac » à vos demandes, mais comme il n'y avait qu'une partie seulement qui concernait l'aspect budgétaire et financier, il me semblait qu'il fallait répondre quand même sur les autres aspects.

Monsieur Alain CHAZAL

Le projet de budget, qui nous est présenté ce soir, est conforme au Rapport d'Orientation Budgétaire débattu lors de notre précédent conseil municipal, je ne reviendrai donc pas sur les éléments que j'y ai développé.

Je ferai toutefois quelques remarques sur ce budget. Cette année, les collectivités locales rentrent dans le dur, concernant les recettes. En effet, on appréhende bien dans ce budget, le manque à gagner, récurrent, de la dotation générale de fonctionnement, qui impacte lourdement les finances de Donges. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, nous en avons longuement parlé lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Concernant la fiscalité, nous avons vu lors de la délibération précédente, votre décision de ne pas agir sur ce levier pour la construction du budget 2018, et nous en prenons acte. Je reviendrai toutefois sur le produit fiscal attendu que vous évaluez à 3 271 000 € pour 2018. Tout le monde sait que, cette année, la volonté du gouvernement, annoncée dans la loi de Finances, prévoit une réduction de 30 % de la taxe d'habitation pour une grande partie des contribuables, une compensation intégrale devant être assurée par l'Etat. Comme je l'ai exprimé en commission finances, je pense que pour une meilleure compréhension et une meilleure visibilité, la compensation annoncée devrait être identifiée dans le produit fiscal attendu. Nous aurions alors, à notre connaissance, les 70 % de taxe d'habitation payée par les Dongeois et les 30 % de compensation assurée par l'Etat. Plus généralement, je pense, qu'une fois de plus, cette disposition privera les collectivités locales, et plus particulièrement les communes, d'un levier important sur les recettes fiscales. Que va-t-il resté à la main des élus, lorsque cette taxe sera intégralement supprimée ? La compensation de l'Etat sera-t-elle assurée entièrement ? Et pour combien de temps ? L'expérience de ce type de disposition, nous amène à exprimer de sérieux doutes sur la pérennité de ces dispositions, ce genre de promesse n'engageant que ceux qui les écoutent. Quant à l'argumentation de l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens, due à cette suppression, permettez-moi d'y voir plus un enfumage politique qu'une réalité.

La remarque suivante concerne, au niveau des dépenses de fonctionnement, le chapitre « les charges de personnel ». Vous annoncez une baisse de 0,18 % de ces charges, baisse due en partie à un non remplacement important de certains agents partis en retraite. Nous pensons, qu'à l'aube d'une population à 8 000 habitants, Donges va devoir assurer un service public à la population encore plus exigeant, et ce sont bien nos agents communaux qui assurent l'essentiel de celui-ci. En supprimer un certain nombre, ne pourra que dégrader cette mission, déjà fortement impactée par les conséquences d'une gestion du personnel minimaliste, dans des domaines aussi essentiels que le social, l'école, ou encore la culture.

Les dépenses d'investissement correspondent à une gestion courante des affaires de la commune. Nous notons, toutefois, la décision de la construction de nouvelles salles de classe à la Pommeraye. Mis à part cet équipement prévu et indispensable, que nous approuvons, nous pensons, comme je l'ai dit lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, que des études pour les équipements immédiatement nécessaires, auraient dû être d'ores et déjà budgétées. Par exemple, l'extension de la salle de

restauration de la Pommeraye, qui nous semble, aujourd'hui, indispensable. Nous aurons, sans doute, tout au long de l'année, l'occasion de revenir sur tous ces points et sur toutes ces propositions. En l'état, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre sur l'aspect général. La taxe d'habitation, effectivement, il y a un principe constitutionnel qui est celui de l'autonomie financière des collectivités locales. Il a été rajouté dans la Constitution, je crois, au début des années 2000. Parce qu'à l'époque, déjà, nous avons des craintes sur le maintien de la capacité des collectivités locales, communes, départements, régions, à lever l'impôt, et avoir des recettes propres, et ne pas dépendre uniquement des dotations de l'Etat, dont on sait qu'elles sont très volatiles.

Encore une fois, si l'on supprime les taxes locales, en raison du caractère injuste qu'elles ont – on sait pourquoi elles sont injustes, c'est parce qu'aucun gouvernement, depuis 1970, n'a eu le courage d'approuver la revalorisation des bases – si on considère que ces taxes, qu'on appelait autrefois les quatre vieilles, il y avait la taxe foncière, la patente qui est devenue ensuite la taxe professionnelle, il y avait la taxe sur le foncier non bâti, et la taxe d'habitation, ne sont plus appropriées parce qu'elles sont injustes, on va toutes les supprimer. Ce qui arrive à la taxe d'habitation risque d'arriver à la taxe foncière aussi. Il faudra bien les remplacer.

Si on les remplace par des taxes qui ne sont plus votées par les conseils municipaux, cela posera un problème, puisque nous serons dépendants du bon vouloir de l'Etat, dont on peut faire confiance à la technocratie pour inventer des mécanismes de péréquation, des « usines à gaz », pour faire en sorte que, soit disant, cela ne change rien, mais on voit que chaque année on a un peu moins que l'année d'avant. C'est un problème général, qui nous dépasse, c'est un problème qui se pose aux parlementaires. Je crois qu'il faudra être très vigilant sur les évolutions, parce que les gouvernements changent, ou les majorités changent, mais la tendance reste toujours la même. Quelles que soient les majorités qui se succèdent, nous voyons qu'il y a un problème en France : on estime que principalement, les communes sont un problème, et ne sont pas une solution, d'où toutes les atteintes aux moyens des communes, et on nous pousse doucement mais sûrement vers des regroupements forcés. On nous dira qu'ils ne sont pas forcés mais inévitables compte tenu de notre incapacité à faire face tout seul à nos dépenses et à nos compétences. C'est un point de vigilance, et je ne suis pas en désaccord avec vous, Monsieur CHAZAL, là-dessus.

Concernant le budget primitif 2018 de Donges, au niveau des dépenses de personnel, vous craignez sur la situation du fait du non remplacement de départs à la retraite, et des difficultés qu'il y aurait dans certains services que vous avez cités : le social, le scolaire, et la culture.

Je constate simplement que, durant le mandat où vous étiez aux affaires, les dépenses de personnel ont cru à une vitesse exponentielle. Parmi le dérapage des dépenses de fonctionnement, qui a été constaté, qui est un fait objectif, constaté par la Chambre Régionale des Comptes, il y a une raison importante, c'est aussi la croissance aussi exponentielle des dépenses de personnel, plus d'1 M €, vous vérifierez les chiffres, lors du mandat précédent. 1 M € de hausse ! Est-ce que la hausse du service, est-ce que la hausse de la population, avaient justifié cette hausse d'1 M € ? Ce n'est pas forcément évident pour l'utilisateur et pour le contribuable. Je crois que nous n'avons pas baissé les dépenses de personnel d'1 M €, nous ne sommes pas revenu à une situation d'avant, nous sommes dans une maîtrise et non pas dans une réduction. Je pense que l'on ne peut pas constater une dégradation, telle que vous la décrivez, de la qualité du service ou de l'organisation. Je vous rappelle aussi, concernant les dépenses de personnel, que nous continuons de transférer, presque à chaque conseil municipal, de nouvelles compétences à la CARENE, et que ces

compétences nous entraînent à perdre des recettes sur l'attribution de compensation. Malheureusement, ou heureusement, je ne sais pas, les personnels ne sont pas transférés à la CARENE, si bien que nous avons de moins en moins de compétences, et il paraît logique d'adapter notre dimensionnement, notre voilure, à notre nouvelle échelle de compétence. C'est aussi une des explications de la situation au niveau du personnel, je n'ai aucun problème là-dessus, parce-que, encore une fois, nous nous adaptons à quelque chose qui est en mouvement et nous essayons de faire au mieux pour répondre aux demandes de la population et aux besoins de la population, dans les différents services. Ce n'est pas facile au quotidien, j'en suis d'accord avec vous, mais il n'y a pas de perte ou de baisse, en tout cas pas dans la proportion de la hausse d'1 M €, du mandat précédent, en matière de dépenses de personnel. En tout cas, ces dépenses sont maîtrisées. Nous faisons des recrutements, il y a des recrutements qui remplacent certains départs à la retraite, il n'y a pas un non remplacement systématique des départs à la retraite.

Mais en même temps, je vous rappelle ce qu'a demandé la Chambre Régionale des Comptes dans ses observations : on ne peut pas faire comme si l'on n'avait pas fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, et vous relirez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et vous verrez ce qu'elle nous demande de faire concernant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. On ne peut pas vouloir le beurre et l'argent du beurre, vouloir tout et son contraire. Si on atteint des résultats aujourd'hui, si on arrive à ne pas augmenter les impôts aujourd'hui, pour les Dongeois et les Dongeoises, c'est qu'il y a des politiques qui ont été menées derrière, qui arrivent à ce résultat-là.

Concernant, maintenant, les investissements, je vous rassure, il y a bien des études qui sont menées, et il y a bien une priorisation des investissements qui est faite, notamment à la Pommeraye. Je rappelle, qu'à la Pommeraye, les travaux qui sont engagés, qui ont commencé l'année dernière avec la nouvelle voirie, sont les travaux les plus importants à l'école de la Pommeraye depuis 1988, depuis l'inauguration de la partie maternelle. Il n'y a jamais eu, depuis 1988, un effort d'investissement aussi important sur le site de la Pommeraye. Ceci est lié à la hausse de la population dans le quartier du Nord de Donges, mais c'est aussi un aspect très important de notre politique d'investissement, on parle d'investissement capacitaire, et la Pommeraye est un secteur qui mérite d'être à nouveau prioritaire au niveau de nos équipements. Je crois que dans l'anticipation, nous sommes tout à fait cohérents, et en lien avec nos capacités. Nous ne tirons pas de plan sur la comète, nous ne prévoyons pas des investissements que nous ne sommes pas capables de financer, cela n'a aucun intérêt de faire de l'affichage. Nous prévoyons des investissements que nous sommes capables de financer, et nous savons où les positionner, comment les positionner, ensuite, il y a une concertation pour le détail de la réalisation. En tout cas, au niveau des investissements, je crois que nous sommes, si vous me permettez l'expression, « dans les clous ».

Monsieur Alain CHAZAL

Excusez-moi, j'aimerais quand même apporter deux petites précisions, deux remarques, dans ce que vous venez de dire Monsieur CHENEAU.

La première – ce soir on discutait du budget pour l'année 2018 et non pas celui de 2014 - pour rappeler que si les dépenses de personnel avaient augmenté fortement pendant la période où nous étions aux affaires, comme vous venez de le dire, c'est qu'il ne faut pas oublier que nous avons eu à intégrer dans le personnel communal, le passage de tout le secteur petite enfance, qui, précédemment, était de la responsabilité de l'OSCD, et qui est devenu de la responsabilité de la commune. Ce qui a eu pour effet, en termes de ligne budgétaire personnel, effectivement, un accroissement important de celle-ci.

Et la deuxième chose que je voudrais dire, quand même, il ne faut pas avoir trop la mémoire courte, mais enfin lorsque que vous dites que, depuis je ne sais quand, il n'y a pas eu d'investissement important à la Pommeraye, je vous rappellerai, Monsieur CHENEAU, que lorsque nous étions aux affaires, nous avons construit deux salles de classe supplémentaires, ainsi qu'un bâtiment qui sert essentiellement à l'école de la Pommeraye, qui se situe juste à côté de l'école, pour les activités physiques des enfants, et également pour l'ALSH, et pour le centre de loisirs éventuellement. Là aussi, le secteur n'avait pas été, comme vous le dites, complètement abandonné. C'est tout ce que je voulais dire par rapport à votre intervention précédente.

Monsieur le Maire

Sur l'école de la Pommeraye, je rappelle que, certes, vous avez fait deux classes en construction « industrielle », du côté de la maternelle, mais nous, nous allons raser l'ancien bâtiment du logement de l'ancien directeur, nous allons remplacer tout cela, nous allons agrandir. Nous allons également réunir les deux parties, pour n'en faire qu'une seule, puisque nous avons fait en sorte de supprimer le tracé de l'ancienne route départementale qui passait au milieu. Ce qui répond à une demande importante de la part des parents d'élèves au niveau de la sécurité, parce que nous allons réunir les deux parties de l'école, qui étaient séparées, en une seule, avec un seul parvis, avec des conditions de sécurité grandement améliorées pour les familles, et les enfants, et les équipes enseignantes, et le personnel communal.

C'est quand même quelque chose qui bouleverse complètement l'organisation de l'école de la Pommeraye, qui n'est qu'une seule école, mais qui était séparée en deux. Certes, vous avez faits deux classes, mais nous, nous allons aussi faire des classes du côté élémentaire, et la restauration scolaire. Il y a bien quelque chose de prévu et d'anticipé pour l'augmentation de la capacité de la restauration scolaire à la Pommeraye.

Quant à parler de la salle que vous avez réalisée, je veux bien qu'on en parle. D'abord ce n'est pas un local scolaire, c'est à côté, je suis d'accord. Je regrette que cette salle soit quand même sous-utilisée en dehors de l'ALSH. Il y a des associations de Donges qui ne souhaitent pas y aller, cela pose un problème quant au positionnement, quant à la conception de cette salle. Je regrette qu'un certain nombre d'associations qui auraient besoin de locaux, ne trouvent pas de réponse à leurs besoins dans cette salle à la Pommeraye. Je ne vais pas polémiquer là-dessus, c'est une réalité objective.

Pour revenir sur ce que vous disiez, concernant les dépenses de personnel, je connais les arguments que vous avez essayé de donner depuis 2014, pour la hausse considérable des dépenses du personnel, durant votre mandat. Néanmoins, la municipalisation de la petite enfance et l'intégration des personnels, cela ne représentait pas 1 M €. Il y avait d'autres arguments, que je vous rappelle, que vous aviez dit, c'était les titularisations d'agents non titulaires. Sauf que quand on est non titulaire, on cotise déjà à une caisse de retraite, à des organismes sociaux, et entre être titulaire et non titulaire, la différence de prix net avec les charges sociales, n'est pas significative et ne justifie pas une hausse considérable des dépenses de personnel. Après il y avait le Régime Indemnitare. Mais ni le Régime Indemnitare, ni les titularisations, ni la municipalisation de la petite enfance, n'expliquaient tout ce qui s'était passé. En tout cas, cela n'expliquait en rien 1 M €, cela pouvait expliquer quelques centaines de milliers d'euros, tout au plus. Ce n'est pas moi qui le dit, relisez le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Elle est très claire, il y a eu un dérapage des dépenses de personnel, c'est un fait qui est acté, on n'en reparlera pas. Je crois, qu'aujourd'hui, venir nous reprocher la gestion des budgets à ce niveau-là, cela ne tient pas compte des enseignements du passé. Je crois qu'il faut tenir compte des enseignements du passé.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Je vais faire certainement plus court que mes collègues, ne souhaitant pas rentrer dans un discours de politique générale. Ce que je souhaite saluer au nom du groupe, par rapport à cette présentation du budget, c'est, d'une part, le maintien des taux, que l'on vient de voter, qui est un point intéressant pour l'ensemble des Dongeois. Ce qui est aussi à souligner, c'est cette réflexion qui a pu être menée par l'équipe quant à l'arbitrage de restructuration de la dette. On s'est posé la question, il y a quelques temps, par rapport au prêt dit toxique qui avait été repoussé par rapport au coût que cela engendrait. Il y a eu une opportunité de diminuer les coûts pour la commune, et c'est une bonne chose que ce choix ait pu être pris.

On parle des différentes réductions, notamment de l'impact sur le personnel. Il est à souhaiter que toutes les décisions qui soient prises pour ce personnel, reste dans le respect du quotidien de ces agents et du service qui peut être rendu. Toujours est-il que cette organisation doit vraiment répondre à l'objectif de rendre service aux Dongeois. Vous en avez parlé, par rapport aux différents mobiliers, au logiciel famille justement, pour pouvoir apporter aux Dongeois des services qu'ils attendent. Des Dongeois, qui, en effet, évoluent, et qui n'attendent plus forcément un guichet ouvert jusqu'à des heures qui impactent la vie des agents, mais des façons différentes de leur rendre service. Ces investissements peuvent y répondre. Ces investissements, en général, nous trouvons qu'ils sont cohérents avec la réalité du quotidien des Dongeois. Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on continue à entretenir l'existant. On ne part pas sur des travaux pharaoniques, on est bien sur la mise en conformité des bâtiments, on est bien sur la protection des bâtiments, on est bien sur l'équipement, des extensions qui sont raisonnées. On évite également de prendre du retard pour demain, comme on l'a déjà cité plusieurs fois, pour ne pas se retrouver dans une impasse, et avoir des bâtiments qui vont nous coûter beaucoup plus cher à entretenir que ce n'est déjà le cas aujourd'hui. C'est donc une bonne chose que ces travaux d'amélioration énergétique ou ces travaux de sécurité.

Le petit point qui nous fait plaisir, et qui j'espère fera plaisir à beaucoup de personnes, c'est la création de ce City stade, qui, d'une part, faisait partie de nos programmes, et qui, souhaitons-le, apporte un nouveau service et des nouvelles facilités pour les enfants de faire du sport sur ce lieu, avec qui plus est, des installations avec des coûts d'usage qui sont très faibles, et qui donc vont permettre aussi, demain, de continuer à vivre malgré la baisse prévue des dotations.

Monsieur le Maire

Je te remercie. Je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est dommage, parce qu'on va encore dire que je suis « à la botte » de votre groupe, ce n'est pas du tout l'idée. C'est juste que je trouve, que la gestion est, malgré tout, et peut-être pas dans tous les points de détail naturellement, une gestion raisonnée, et qui globalement correspond à ce qu'une ville comme la nôtre peut avoir besoin.

Monsieur le Maire

Je suis pragmatique. J'apprécie les interventions et je ne regarde pas à calculer le pourquoi du comment des interventions. Je prends acte des déclarations, et des points d'accord quand il y en a. Il n'y a pas d'arrière pensée, quand je dis que je n'ai rien à ajouter. Merci pour ces interventions. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote sur ce budget primitif 2018, budget principal de la Ville.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 20 POUR

et

- 9 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Messieurs BAUDICHAUD Ghislain – LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Général 2018 tel que présenté en annexe.

DELIBERATION N° 3 : Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2018 : approbation du Budget Primitif (M4)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le Budget Primitif 2018 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 175 450 € et de 233 130 € en section d'investissement (budget hors taxes). Il a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, à savoir : un excédent de 24 452,25 € en exploitation et de 185 889,83 € en investissement.

2018

I – SECTION D'EXPLOITATION : 175 450 €

1. Dépenses de la section d'exploitation : 175 450 €

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 58 600 €. Le montant des dépenses du chapitre regroupe les charges de fonctionnement telles : fluides, fournitures, petit équipement, entretien (dont travaux de peinture), maintenance et réparations.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » correspond à la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 55 000 €.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 8 510 €.

Un crédit de 8 000 € est affecté aux créances admises en non-valeur et de 500 € aux créances éteintes.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est doté d'une provision de 1 100 €.

Les dépenses imprévues totalisent 5 000 € au **Chapitre 022**.

Enfin, **les dépenses d'ordre d'exploitation** enregistrent l'autofinancement prévisionnel de 47 240 € décomposé comme suit :

- **chapitre 023 « virement à la section d'investissement »** : 11 240 € ;
- **chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : amortissements à hauteur de 36 000 €.

2. **Recettes de la section d'exploitation : 175 450 €**

L'excédent de 2017 est reporté par anticipation au chapitre 002 « Résultat reporté ou anticipé » à hauteur de : 24 452,25 €

Le chapitre 70 « Produits de gestion courante » enregistre le produit des redevances estimé à 150 997,75 € (dont la location des mobil homes).

II – SECTION D'INVESTISSEMENT : 233 130 €

1. **Dépenses de la section d'investissement : 233 130 €**

Les dépenses sont composées de 9 411 € de restes à réaliser de 2017 et de 223 719 € de propositions nouvelles :

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » enregistre un crédit de 1 000 € au titre des licences informatiques.

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 215 000 €.

Conformément aux orientations du 14 décembre dernier, les investissements de 2018 sont consacrés :

- Aux travaux de changement des réseaux d'éclairage public : 23 000 € ;
- Aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments - personnes à mobilité réduite (PMR) : 96 000 € ;
- A l'acquisition de 4 mobil-homes afin d'anticiper les grands arrêts de la raffinerie en 2019 : 90 000 € ;
- A la mise en place du contrôle d'accès du bloc sanitaire n°1 : 5 000 €.

Un crédit de 1 000 € est inscrit à l'article 2183 pour l'acquisition de matériel informatique.

Enfin, un crédit de 7 719 € est proposé au **compte 020 « dépenses imprévues d'investissement »** afin d'équilibrer la section.

2. **Recettes de la section d'investissement : 233 130 €**

Les recettes d'ordre d'investissement enregistrent la contrepartie de l'autofinancement prévisionnel de 47 240 € -dépenses d'ordre d'exploitation (voir supra)- décomposé comme suit :

- **chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation »** : 11 240 € ;

- **chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » :**
amortissements de l'année 2018 : 36 000 €

La section d'investissement s'équilibre par la reprise anticipée de l'excédent de 2017 reporté à hauteur de 185 889,83 € au chapitre 001 et par l'inscription d'un crédit d'équilibre de 0,17 € au compte 1641 « emprunts en euros ».

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif du Budget Annexe 2018 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) tel que présenté en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 janvier dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous voyez que la situation s'améliore en exploitation, qu'il n'y a pas de déficit. Au contraire, qu'il y a des excédents, à la fois en section d'exploitation et en section d'investissement. Le camping sera donc en ordre de marche pour accueillir les travailleurs en déplacement des grands arrêts de la raffinerie.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **20 POUR**

et

- **9 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Messieurs BAUDICHAUD Ghislain – LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

- ➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Annexe 2018 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) –partie « camping »- tel que présenté en annexe.

DELIBERATION N° 4 : Convention entre le représentant de l'Etat et la ville de Donges pour la télétransmission des actes – avenant n°1

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération n°16 du 29 janvier 2009, la commune a approuvé la convention à conclure avec la Sous-préfecture relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Les maquettes budgétaires peuvent désormais être télétransmises en Préfecture sous forme dématérialisée, via un flux scellé par l'application « TotEM » à « Actes budgétaires », et ce, après passation d'un avenant à cette convention, précisant les modalités de transmission électronique de ce type de documents (BP – DM – BS – CA).

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 6 mars 2009, portant « transmission électronique des documents budgétaires sur « Actes budgétaires » (BP – DM – BS – CA), tel que figurant en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention du 6 mars 2009, portant « transmission électronique des documents budgétaires sur « Actes budgétaires » (BP – DM – BS – CA), tel que proposé en annexe.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n°1.

DELIBERATION N° 5 : Fixation des tarifs publics locaux 2018 – complément

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Les tarifs des services publics locaux pour 2018 ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017. Il convient de compléter cette décision en créant un nouveau tarif pour les structures commerciales ou lucratives souhaitant implanter sur le domaine public communal des structures bâti provisoires.

Proposition

Il est proposé de créer le tarif suivant :

☉ DROITS DE STATIONNEMENT : TARIF POUR STRUCTURES BÂTI PROVISOIRE A VOCATION COMMERCIALE OU LUCRATIVE

⇒ 0.10 €/m² de bâtiment/jour d'occupation

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 janvier dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Pourquoi nous rajoutons ce tarif à la liste des tarifs publics locaux, c'est qu'il y a un établissement à Donges, pour ne pas le citer, le Crédit Agricole, qui va à nouveau réaliser des travaux importants dans ses locaux, des locaux dont il est propriétaire. Pendant les travaux, il aura besoin d'établir une agence provisoire dans un bâtiment modulaire. Comme cela a déjà été le cas dans le passé, lorsqu'il avait fait ses premiers travaux d'installation où il est aujourd'hui, ce modulaire sera implanté sur le parking qui se trouve à proximité de l'OSCD, près du carrefour avec la rue Saint Martin. Pour que cette occupation soit régularisée, il convenait de voter un nouveau tarif pour ce modulaire, et pour les autres établissements qui en auraient besoin, pour une installation de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois. C'est la raison de ce nouveau tarif.

Monsieur CHAZAL

J'aurai juste une chose. Ce n'est pas en rapport directement avec la délibération que vous nous proposez ce soir. En lisant cette délibération, j'ai réfléchi, c'est en lien avec le dernier Conseil Municipal, où j'avais interrogé Anne AUFFRET, sur les tarifs de l'Espace Renaissance pour les associations dongeoises, notamment pour l'association de théâtre. Je me disais que ce serait bien de proposer, lors d'une réunion de la commission de finances, avant la fixation des tarifs pour l'année prochaine, d'inscrire un petit peu dans le marbre l'exonération de certains tarifs pour certaines associations, ou les écoles, etc. Ceci, afin de ne pas être obligé de toujours passer par des conventions qui peuvent être revues ou dénoncées, pour les associations dongeoises et les écoles. C'est une réflexion que je vous propose, que nous pourrions mener au cours des travaux d'une des commissions finances. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je retiens votre suggestion, nous pourrions évoquer ce sujet lors d'une prochaine réunion de la commission des finances. Sachant qu'il y a certain nombre d'exonérations dans les tarifs qui sont votés, qui sont parfaitement transparentes. Ce n'est pas dans le cadre de conventions, ce sont des choses qui sont déjà actées dans les délibérations. Après, que l'on puisse balayer l'ensemble des organismes ou associations, cela ne me pose pas de problème. Je pense qu'à titre d'information, c'est plutôt bien qu'on puisse en parler.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 26 POUR

et

- 3 ABSTENTIONS

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine

➔ **APPROUVE** le nouveau tarif des services publics locaux pour 2018 ci-dessus énoncé.

DELIBERATION N° 6 : Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complets et non complets de la Commune de Donges.

Il y a lieu, aujourd'hui, de procéder à la création d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique afin de permettre à un agent auxiliaire d'accéder au statut de titulaire.

Par ailleurs, il convient de créer un poste à temps non complet (28h/semaine) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe correspondant au reclassement d'un agent pour raison médicale.

Proposition

Le conseil municipal est donc appelé à créer ces deux postes et à modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-annexé :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **DECIDE** de la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 14 février 2018, et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h hebdomadaire) à compter du 14 février 2018.

➔ **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents à temps complets et non complets de la Commune de DONGES.

DELIBERATION N° 7 : **Contrat de groupe prévoyance – Participation à la procédure de mise en concurrence**

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Ce dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mise en place par le décret n° 2011-1474. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La Collectivité a la possibilité d'adhérer à une convention de participation mise en place par le Centre de gestion. Cette convention, d'une durée de 6 ans, permet la mutualisation des risques et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant.

Si la Collectivité décide d'adhérer au contrat groupe, seul celui-ci pourra bénéficier de la participation financière.

En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1^{er} janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

A l'issue de la consultation, la Collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que compte verser la commune sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation. Il aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité Technique.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- **de SE JOINDRE** à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager la centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **de PRENDRE ACTE** qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la Collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **SE JOINT** à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager la centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 ;

➔ **PREND ACTE** qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la Collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

DELIBERATION N° 8 : **Approbation de la convention d'analyse de la pratique du** **multi-accueil**

RAPPORTEUR : Madame Marie-Andrée PICOT

Exposé

Dans le cadre de son projet de structure, le multi-accueil « boutd'chou » souhaite faire appel à des intervenants extérieurs pour animer des sessions d'analyse des pratiques professionnelles auprès de son équipe.

La prestation comprendra 14 interventions durant l'année 2018.

Il y a lieu dans ce cadre de reconduire la convention entre la commune et l'association « l'être en mots », afin de préciser les conditions d'intervention de ces intervenants extérieurs.

Il est proposé de conclure cette convention pour une durée d'un an, reconductible deux fois au maximum.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver cette convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je rappelle que c'est un renouvellement. C'est une intervention qui se fait déjà.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention d'analyse de la pratique fixant les conditions d'intervention des intervenants extérieurs de l'association « l'être en mots »,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette convention.

DELIBERATION N° 9 : **Elaboration de l'agenda d'accessibilité de la Ville de Donges**

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Vu :

- La Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- Le Décret n° 2014-1327 du 05 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- Le Décret n° 2014-1326 du 05 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 08 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Exposé

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité à six ans, dès lors que l'exploitant a un parc inférieur à 50 ERP. En l'espèce, sont concernés pour Donges, 31 ERP (Etablissement Recevant du Public) et 2 IOP (Installations Ouvertes au Public).

Aussi, la Commune de Donges a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte, notamment, le phasage annuel des travaux projetés sur six ans.

Cet agenda sera déposé en Préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- **d'APPROUVER** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;
- **d'AUTORISER** le Maire à demander les dérogations nécessaires ;
- **d'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

C'est une programmation sur 6 ans, qui se chiffre à 1,5 M €. Dans la proposition, nous commençons du côté du camping, parce que nous avons de quoi faire des travaux financièrement sans obérer le budget communal. Après, ce sera suivant le programme qui vous est proposé.

Monsieur Le Maire

Vous voyez qu'il y a des montants importants pour des lieux dont on se demande si cela justifie des investissements de ce niveau. Je pense au local au premier étage du presbytère, on voit inscrit 126 180 €, c'est, je crois, pour y mettre, en théorie, un ascenseur, dans des locaux qui sont particulièrement peu appropriés. La question se posera du maintien de l'ouverture au public de ce local situé à l'étage, parce que s'il faut dépenser cette somme-là pour un local de cette surface, je crois qu'on aura plus vite intérêt à trouver des locaux de plain-pied, pour les activités qui se déroulent dans cet endroit. C'est un agenda qu'on est obligé d'approuver aujourd'hui par rapport à un programme, qui est cohérent, mais les sommes qui sont inscrites sur l'agenda, ne seront pas forcément dépensées si on trouve des solutions alternatives, et si on ne laisse pas accessible au public ces locaux. Il y aura également des questions de dérogations qui auront à se poser, quand on voit qu'il y aurait 146 150 € de travaux au cimetière, pour l'accessibilité du cimetière, on se demande comment rendre accessible le cimetière sans remettre en cause le positionnement des caveaux ? Cela va poser problème, nous n'allons quand même pas refaire un cimetière neuf, avec des exhumations et des changements de caveaux, pour qu'on puisse y circuler plus facilement. Il y aura des questions qui se poseront sur un certain nombre de dérogations liées à des impossibilités techniques, mais on l'intègre quand même à la date d'aujourd'hui dans l'agenda. On peut décliner cela sur d'autres équipements de la Ville, je ne vais pas tous les citer. Encore une fois, les montants des travaux réalisés ne sont pas proportionnels à l'importance des locaux par rapport à leur usage. Il faudra en tenir compte, et peut-être retrouver des locaux pour les occupants actuels des bâtiments en question, pour qu'ils soient accessibles de plain-pied et conformes aux normes d'accessibilité, avec un coût évidemment inférieur, parce qu'il y a évidemment la question du coût qui se pose.

Madame Viviane ALBERT

Nous allons bien sûr voter cet agenda de mise en accessibilité de certains bâtiments de la commune. Je suppose que lors des prochaines commissions urbanisme, les différents travaux, pour au moins 2018 et 2019, nous seront présentés. Pour l'instant, nous avons des chiffres en face des bâtiments, mais ce serait intéressant que l'on puisse connaître les travaux qui sont envisagés. Par exemple au camping, quel genre de travaux ? Ce ne sont que des chiffres avec un lieu à côté. Est-ce que l'on pourrait en discuter lors d'une prochaine commission urbanisme ?

Monsieur le Maire

Effectivement, il y aura une commission spéciale dédiée, ad hoc, accessibilité qui devra se réunir tous les ans, pour examiner cet agenda et arrêter le bilan chaque année de ce qui est fait en matière d'accessibilité. On se réunira donc régulièrement. Il est vrai que c'est une commission qui avait été créée, avait des élus en tout cas, au début du mandat, et là, qui va trouver à se réunir et avoir des matières à délibérer, puisque nous avons un agenda à appliquer.

Madame Viviane ALBERT

Par rapport au cimetière, j'en profite pour dire que l'accessibilité n'est absolument pas là. Ne serait-ce que pour rentrer dans le cimetière avec des fauteuils roulants, c'est impossible. Traverser l'allée centrale est possible, mais toutes les petites allées annexes, c'est du sable ou du gros gravier, et je peux vous dire que c'est très difficile de faire rouler des fauteuils sur ces allées-là. Alors sans doute cette mise en accessibilité du cimetière aura un coût.

Monsieur le Maire

Bien sûr il y a du sable dans le cimetière, bien que je pense qu'il y en a moins qu'il y en a eu. Il fut un temps, la solution de facilité pour empêcher les mauvaises herbes, était de mettre du sable par-dessus. A la fin, on avait une quantité de sable très gênante, même pour les personnes qui arrivent à se déplacer normalement. Nous sommes contraints par plusieurs choses dans les cimetières, je ne sais pas si vous avez été voir dans certaines communes, mais dans certaines communes, on laisse les mauvaises herbes pousser dans le cimetière, on l'annonce à l'entrée du cimetière en disant que ce sont des zones sans produit, que l'on fait des expériences. Dans les grandes villes cela se répand de plus en plus. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas à Donges. Il y a des problèmes qui pourront se résoudre sans doute par le portail du cimetière, pour les rampes d'accès, mais ensuite quand on sera dans les petites allées latérales pour aller sur la tombe de la famille en question, cela risque d'être beaucoup plus difficile, parce que les allées ont une largeur qui ne peut pas être modifiée sans bouleverser complètement le cimetière. Indépendamment des questions de sable ou pas sable, il y a des questions de largeurs de passages qui seront extrêmement difficiles. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, ce sont des contraintes techniques. Nous avons un cimetière qui a été implanté là dans les années 50, avec des normes qui n'existaient pas ou qui n'étaient pas les mêmes. Aujourd'hui, on ne le referait pas comme cela, et si on l'agrandit on ne l'agrandira pas comme cela. Il y aura un travail à faire avec les services pour maintenir l'accessibilité du cimetière ou l'améliorer, mais dans des conditions économiquement raisonnables. Il y a un équilibre à trouver.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

→ **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;

→ **AUTORISE** le Maire à demander les dérogations nécessaires ;

→ **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

DELIBERATION N° 10 :
La Basse Mornais - échange de terrains avec le groupe
Blain Promotion

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

A l'occasion de la délivrance d'un permis d'aménager en huit lots au lieu-dit La Basse Mornais, il s'est avéré qu'il existait une discordance entre les limites effectives de la voie de desserte du terrain et le plan cadastral. Le relevé de géomètre réalisé à cette occasion et dont les frais ont été pris en charge par l'aménageur a montré qu'il serait nécessaire :

- Pour la commune d'acquérir 26 m² de terrain à l'aménageur à prendre sur les parcelles cadastrées section ZV n° 11 et 12
- Pour ce dernier d'acquérir 155 m² à la commune à prendre sur le domaine public communal,

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de procéder à un échange de terrain avec la société Blain Promotion suivant l'exposé ci-dessus au prix de 5 €/m² suivant l'estimation du Domaine, soit un solde au profit de la commune de 129 m² soit 645 €, les frais de notaire étant partagés par moitié.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

C'est un grand classique dans le cadre de petit lotissement, pour remettre tout d'aplomb. Ce sont des choses qui se font relativement souvent.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** l'échange de terrain à réaliser avec la société Blain Promotion aux conditions énoncées ci-dessus et suivant plan ci-joint,

➔ **APPROUVE** le déclassement de la partie du domaine public à céder,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 11 :
Le Pré du Bec - Acquisition à Madame Marie-Thérèse
GROLLIER de la parcelle non bâtie cadastrée section ZW n° 53

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Un nouvel itinéraire cyclable Nord Loire entre Couëron et Saint-Nazaire est actuellement à l'étude par le département de Loire Atlantique avec un itinéraire aussi proche que possible de la Loire dans un but touristique. En lien avec ce projet, le Pôle métropolitain souhaite installer plusieurs belvédères le long de l'itinéraire. L'un de ces belvédères serait installé à Donges au lieu-dit « Le Pré du bec » à l'écart de la RD100 reliant Lavau-sur-Loire à Donges, en direction de la Loire et avec vue sur l'Estuaire.

Un terrain a été identifié pour accueillir ce belvédère, cadastrée section ZW n° 53p. L'avantage de ce terrain est de permettre une insertion aussi naturelle que possible du projet dans le respect de l'environnement et des activités agricoles qui se déroulent alentour.

L'ensemble des frais seraient à la charge du Pôle métropolitain, à l'exception du foncier à acquérir par la commune d'implantation.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'acquérir ce bien d'une superficie de 120m², au prix de 1€/m², soit 120 €, à Madame Marie-Thérèse GROLLIER qui en a accepté le principe

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Pour expliquer de quel côté cela se trouve, cela se situe avant « La Taillée », sur la droite, il y a un chemin qui descend vers la Loire, et c'est à cet endroit sur la gauche.

Monsieur le Maire

C'est le Pôle Métropolitain Nantes-Saint Nazaire qui s'est préoccupé de cette implantation de belvédère. Plusieurs sites ont été examinés. Il y a un site qui se trouvait près du poste 4 de la Raffinerie, nous n'y étions pas favorables. Un autre site qui se trouvait sur la route du Grand Port Maritime, entre les postes 5 et 6, ce n'était pas l'idéal non plus. Un autre site se trouvait sur Donges-Est, sur les terres qui sont gérées par le Port, mais cela posait des problèmes puisque ce sont des zones qui sont occupées l'été par l'ACROLA, qui s'occupe du baguage des oiseaux migrateurs, et qui sont louées à un agriculteur qui y laisse des bêtes. Ce n'était pas forcément évident d'assurer cette coexistence, dans des milieux naturels sensibles, avec une exploitation agricole et des défenseurs d'oiseaux, et une voirie qui est quand même assez dégradée, et qui en tout cas n'est pas faite pour accueillir des cyclistes. En plus, on se trouvait à plusieurs kilomètres de la route Lavau-Donges. Malgré le grand intérêt du site de « La Tour aux Moutons », pour ne pas le citer, sur le plan paysager – je l'ai revu l'autre jour parce que j'y suis allé dans le cadre du plan de gestion Donges Est, accompagner les scientifiques qui intervenaient sur ce site. On est d'ailleurs pas sur Donges, on est sur le territoire de Paimboeuf, on est rive Nord, mais on est déjà sur le territoire de Paimboeuf. Le site est très intéressant, on a une vue magnifique sur l'estuaire depuis Cordemais jusqu'à Mindin, et on voit un certain nombre de clochers – cela n'est pas le site le plus adapté pour une installation d'un belvédère. Le Pôle Métropolitain s'est donc rabattu sur un site, au bord de la départementale 90 Lavau-Donges, au lieudit « La Taillée », enfin « le Pré du Bec », c'est-à-dire près de la Taillée, et en montant en altitude, on compensera le fait qu'on est un peu plus éloigné de la Loire. Mais grâce à l'altitude, on aura, en tout cas c'est souhaité, une vue intéressante, sachant qu'il y aura un autre site aménagé sur le même circuit, au Trou Bleu, à la Chapelle-Launay. C'est une étape de plus sur ce parcours d'itinéraires Nord Loire « Loire à vélo ».

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZW n° 53 au prix de 1€/m² à Madame Marie-Thérèse GROLLIER, suivant plan ci-joint,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 12 :
Bily - cession à Monsieur Frédéric GOSRE de la parcelle non
bâtie cadastrée section ZN n°472

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

La commune de DONGES est propriétaire au lieu-dit « Bily » d'une parcelle de terrain d'une superficie de 94 m² cadastrée section ZN n°472 correspondant visiblement à un projet d'élargissement de l'ancienne route nationale Nantes-Saint-Nazaire. La commune n'en a donc plus l'utilité.

Ce terrain est situé entre, côté sud, cette route désormais communale et, côté nord, un terrain à bâtir. Il paraît donc judicieux de céder ce terrain à l'acquéreur du dit lot à bâtir, faute pour celui-ci de se retrouver partiellement enclavé.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de céder ce bien au prix de 1900 € conformément à l'estimation du Domaine à Monsieur Frédéric GOSRE qui en a accepté le principe

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

C'est à la Sencie, quand vous montez sur la droite, il y a cette parcelle, et la maison d'en-dessous, c'est pareil, il y a la même parcelle, qui avait été conservée. Cela descend quasiment jusqu'au café. La parcelle du bas est utilisée comme garage. Nous n'avons aucune condition pour ne pas vendre ce terrain.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section ZN n° 472 au prix de 1900 € à Monsieur Frédéric GOSRE ou à tout autre acquéreur du lot à bâtir situé immédiatement derrière qui pourrait éventuellement se substituer à lui,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 13 : Modification du montant de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) instaurée par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2014

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le 25 avril 2014 le Conseil Municipal de Donges instaurait une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) au lieudit "Le Pavillon" pour aménager un chemin rural existant afin d'améliorer la desserte d'un terrain à bâtir.

Le montant de cette participation avait été fixé à 15.88 €/m² de terrain correspondant à 7 939.08 € de travaux de voirie à répartir sur 500 m² de terrain (7 939.08/500). La délibération indiquait que 100% du coût des travaux étaient mis à la charge des propriétaires riverains concernés conformément à ce que permettait l'article L.332-11-1 du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur à l'époque, cet article ayant été supprimé depuis. Le montant de cette participation s'appuyait également sur les dispositions de la délibération du 26 juin 2008 indiquant que, sauf circonstances particulières, 100 % du coût des travaux devaient être mis à la charge des propriétaires riverains concernés.

Or, il s'avère que la rive nord de ce chemin, situé en zone naturelle au PLU est inconstructible, faisant supporter le coût des travaux sur les seules propriétaires situés en rive sud, ce qui paraît inéquitable, ce chemin rural permettant de rejoindre le hameau du « Clos Manchot » et desservant de nombreuses parcelles agricoles.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de reconsidérer le montant de cette participation en fixant à 50 % la part du coût des travaux mis à la charge des propriétaires riverains concernés, le périmètre restant inchangé, étant précisé que les travaux sont déjà réalisés pour un montant identique à ce qui était prévu dans la délibération du 25 avril 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

Article 1 : fixer à 3 969.54 € HT, la part du coût de l'aménagement du chemin mise à la charge des propriétaires fonciers riverains.

Article 2 : les propriétaires fonciers concernés sont situés dans le périmètre reproduit selon plan ci-joint, soit un total de 500 m², considérant que les terrains qui supportent une construction déjà raccordée, ceux qui font l'objet de servitudes administratives dont l'édictation ne relève pas de la compétence de la commune de Donges ainsi que les terrains pour lesquels le réseau existant permet la délivrance des permis de construire, sont exclus.

Article 3 : fixer à 7.94 € le montant de la participation par m² de terrain desservi (3 939.08 €/500m²)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Vous avez le plan. C'est le Clos Manchot, vous tournez à droite, il y a la mare un peu plus loin avec un grand virage, et c'est sur ce terrain, c'est à peu près de la largeur de la pièce. Laisser cette participation à la charge des propriétaires n'était pas équitable, puisque c'est eux qui utilisaient le moins cette route, ce sont plutôt les tracteurs qui passent dessus. Ce bout de route sera certainement, malgré les travaux faits correctement, bien abîmé dans quelques temps.

Madame Viviane ALBERT

Je voulais en profiter pour signaler que cette route, comme vous dites, qui est un chemin de remembrement, sur lequel les tracteurs peuvent accéder, n'est pas seulement utilisée par les tracteurs. On nous a signalé beaucoup de voitures passant par là pour éviter le plus long chemin, qui consiste à aller plus loin, prendre le petit rond-point qui ramène à la route de la déchetterie. Les gens qui arrivent sur le Pavillon, tournent directement par là pour éviter de faire 100 mètres de plus pour aller à la déchetterie. Peut-être aussi pour éviter les coussins berlinois, je ne sais pas... Il ne faut peut-être pas les mettre là... Ce chemin de remembrement est complètement utilisé par les voitures, avec des vitesses relativement excessives, ce chemin risque donc d'être détérioré d'ici peu de temps. Alors cette PVR qui va être mise là, sur le coin...

Madame Claire DELALANDE

Ce serait bien d'interdire aux véhicules. Il y a beaucoup de gens qui font de la marche à pied avec les enfants - moi-même avec ma fille et mes petits jumeaux -, et c'est impraticable. Dès qu'il y a une voiture qui passe, on ne sait pas où se mettre.

Madame Viviane ALBERT

Je signale qu'une dame qui habitait dans le coin, avec un fauteuil roulant, avait eu quelquefois des difficultés à cause des voitures qui y passaient.

Madame Claire DELALANDE

Oui, tout à fait. C'est vrai que ce serait bien d'interdire aux voitures. Il n'y a pas besoin de mettre de riverains, parce que les riverains, à part la personne pour qui le chemin a été fait, c'est la seule qui a lieu de mettre sa voiture là. Autrement, il est vrai que cela devrait être interdit aux voitures, c'est affolant les trous qu'il y a, c'est impraticable.

Monsieur le Maire

A la base, c'est un chemin rural, qui avait été refait en terre rouge et qui a vite été dégradé à hauteur de la mare du Doué, mais c'est un chemin rural, il n'a jamais été prévu pour supporter la circulation des véhicules. Alors, on peut comprendre qu'il y a un « raccourci » entre le clos Manchot et le Pavillon, en passant par là – je connais bien, c'est tout près de chez moi – Néanmoins, je pense, qu'il faut encourager, voire dissuader, ceux qui l'empruntent avec des véhicules, surtout s'ils roulent à des vitesses excessives. Il n'est ni approprié par son gabarit, ni par sa configuration. C'est très sinueux, il n'y a aucune visibilité.

En même temps, si l'on crée une nouvelle règle d'interdiction, il faudra la faire respecter, c'est toujours la même chose. On peut très bien adopter des règles, mais après il faut que les règles soient respectées, surtout par ceux qui ont tendance à abuser. C'est un sujet dont on pourra reparler en commission d'urbanisme.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **DECIDE** de mettre en œuvre les dispositions contenues dans les articles 1 à 3 ci-dessus.

DELIBERATION N° 14 :
Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale de la SPL
« SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION TOURISME »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Lors du Conseil Municipal du 10 mai 2017, la commune a délibéré pour approuver la prise de participation au capital de la SPL « Saint-Nazaire Agglomération Tourisme ».

L'objet de la présente délibération est d'associer la commune de Donges au déploiement de ce nouvel outil, en désignant un représentant à l'assemblée spéciale de la SPL.

En effet, le nombre de sièges au conseil d'administration ne permettant pas d'assurer la représentation directe de l'ensemble des actionnaires, les actionnaires ne bénéficiant pas de cette représentation directe (les communes de Montoir-de-Bretagne, Donges, Trignac, La Chapelle-des-Marais, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Joachim et Besné, ainsi que la Région des Pays de la Loire) seront réunis dans une assemblée spéciale, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, qui désignera parmi ses membres le représentant commun siégeant au conseil d'administration, comme indiqué dans les statuts.

Composition de l'assemblée spéciale

	Nombre représentants	Nombre d'actions et de voix	Valeur	% capital
Assemblée spéciale				
Commune de Montoir-de-Bretagne	1	19	1 900	0,8%
Commune de Donges	1	19	1 900	0,8%
Commune de Trignac	1	19	1 900	0,8%
Commune de La Chapelle des Marais	1	11	1 100	0,4%
Commune de Saint-Malo de Guersac	1	11	1 100	0,4%
Commune de Saint-Joachim	1	11	1 100	0,4%
Commune de Besné	1	11	1 100	0,4%
Région Pays de la Loire	1	38	3 800	1,5%
TOTAL	8	139	13 900	5,6%

2

Proposition

Il est proposé :

- de désigner Mme Anne Auffret afin de représenter la commune de Donges au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une formalité qui est liée à ce statut spécial des petits actionnaires qui détiennent 0,8 % du capital de la société, qui ne seront pas automatiquement représentés au Conseil d'Administration.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **24 POUR**

et

- **5 ABSTENTIONS**

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

➔ **DESIGNE** Madame Anne Auffret afin de représenter la commune de Donges au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL ;

➔ **AUTORISE** le représentant désigné au sein de l'assemblée spéciale qui sera désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL (vice-présidence, membre titulaire ou suppléants des éventuelles commissions, etc.) et à percevoir de la SPL, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leurs mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

DELIBERATION : Convention n°2 Commune/Atelier du livre qui rêve pour l'année scolaire 2017/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération du 9 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention à conclure avec l'Atelier du livre qui rêve pour les interventions artistiques qui se sont déroulés à l'école de la Pommeraye dans le courant du premier trimestre scolaire pour deux classes de CM1 et CM2.

L'expérience étant très satisfaisante, il est envisagé de poursuivre les cours de théâtre à destination de trois classes de PS/MS/GS. Six rencontres avec les élèves sont prévues en février et mars 2018 avec une restitution publique programmée à la salle polyvalente de la Pommeraye le vendredi soir 23 mars 2018.

Proposition

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette seconde convention établie entre la Commune et l'Atelier du livre qui rêve pour un budget global de 1500 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je pense que tout le monde connaît l'Atelier du Livre qui Rêve, ce n'est pas la peine d'en parler, nous en avons déjà parlé lors du Conseil Municipal du 09 novembre. On voit que les interventions sont toujours autant appréciées, d'où ce renouvellement pour le second trimestre.

Monsieur Alain CHAZAL

On voit juste que la salle de la Pommeraye est utilisée.

Monsieur le Maire

On parle des scolaires de la Pommeraye. Evidemment, c'est un peu plus facile pour eux que d'aller en centre-ville. Autrement, il faut louer des bus. Néanmoins, vous avez fait une salle à la Pommeraye – je ne vais pas remuer le couteau dans la plaie – qui était censée accueillir des sportifs avec des plafonds surélevés, soit disant pour des jeux de balles. C'est comme cela qu'elle a été conçue, et je l'avais entendu de la part de l'architecte. Je n'ai pas vu beaucoup de jeux de balles dans la salle de la Pommeraye.

Intervention hors micro de Monsieur CHAZAL

Les enseignants avaient été mis dans la concertation. Ceux qu'ils veulent l'utiliser c'est bien, et ceux qui ne veulent pas tant pis. Ce n'est pas à un élu de décider s'ils veulent y faire des jeux de balles ou des jeux de boules, c'est aux enseignants de le faire. Ils ont souhaité que la salle soit conçue ainsi, c'est la raison pour laquelle la salle a été faite ainsi. Ce n'est pas Alain CHAZAL qui l'a décidé.

Monsieur le Maire

Je n'ai jamais dit cela. Ce que je dis simplement, c'est qu'on ne nous avait pas « vendu » ce projet, qui a quand même coûté 1M €, en nous disant que c'était réservé aux enseignants de l'école de la Pommeraye ! On nous avait dit que c'était une « salle polyvalente ». Il y avait un côté ALSH, mais il y avait aussi une salle polyvalente. Et, je vous dis, au niveau polyvalence, à part une association qui fait des répétitions musicales, et on comprend que là où elle est positionnée à la Pommeraye, cela ne gêne pas les voisins, mais les autres associations ont une certaine réticence, pour pas

dire plus de la part de certaines, pour aller dans cette salle. C'est tout, c'est un constat objectif. Il y a des créneaux qui sont difficiles à trouver dans les salles du centre-ville, et là, il y a beaucoup plus de créneaux qui sont disponibles. C'est un constat.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention n° 2 à conclure avec l'Atelier du livre qui rêve pour les interventions artistiques à l'école de la Pommeraye durant le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2017/2018,

➔ **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature de cette convention.

DELIBERATION N° 15 : **Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal** **(art. L2122-22 du CGCT)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises depuis le conseil du 14 décembre dernier :

➔ Décision du Maire n°2017-530 du 22/12/2017 portant contrat de refinancement
(*Cf. document joint en annexe*)

Monsieur le Maire fait également part des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Demandeur	Bien	Surface Parcelle	Surface Utile en copropriété	Prix de vente <i>Commission</i>	Acquéreur	Date de décision	Décision
0 6150	21/11/17	SA SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 PLACE PIERRE SEMARDTOUR METEOR BAT. A1 44600 SAINT-NAZAIRE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Non bâti LES GRANDS ANGLES YE 1AUb 461	369		30 192	JOLIVET Joël	04/12/17	Pas d'acquisition
0 6153	29/11/17	Monsieur GERARD Lucien Saint Louis 44480 DONGES	SCP LESBATS ET BIHAN	Bâti sur terrain propre 41 LA SENCIE ZN UC 258p ZN UC 349p	1015		150 000	BENYAHIA	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6157	01/12/17	Madame FREOUR MONIQUE YVONNE MARIE 5 RUE DES AJONCSETG 5 APT 21 44600 SAINT-NAZAIRE	SCP LESBATS ET BIHAN	Bâti sur terrain propre 207 LA MEGRETAIS ZX UC 222	2811		95 000 6 500	Société Financière THIROT	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6158	04/12/17	Consorts LANOE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 100 LA CROIX D'ER ZE UC 617	1109		123 000 5 500	ROCHETEAU Alexia	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6159	04/12/17	Madame LE PLAT ODETTE 105 LE PAVILLON 44480 DONGES	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	Bâti sur terrain propre LE PAVILLON YH UC 246	199		11 150	TREBERN PIERRE-ANDRE	21/12/17	Pas d'acquisition

0 6162	06/12/17	Monsieur et Madame SENE PATRICK 4 AVENUE ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 4 AVENUE ANDRE PELLISSIER BI 708 UBL BI 728 UBL	507		229 000 <i>11 000</i>	MARTIENNE ALICE	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6163	08/12/17	Monsieur MALBOEUF JOHANN 31 AV ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 31 AV ANDRE PELLISSIER BM 352 UB2L	341		135 000 <i>6 000</i>	DANGEL Alexis et BOYELDIEU Marie	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6166	12/12/17	Madame BELKHEIR GEORGETTE 40 RUE DU PLESSIS GAUTRON 44100 NANTES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre LES GRANDS MOULINS BI 43 UBL BI 45 UBL	871		79 500 <i>5 000</i>	GOUZOU Jean-Michel	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6167	14/12/17	Madame MECHINEAU MARIE 12 T RUE DES ECOLES RESIDENCE LE CLOS FLEURI 44480 DONGES	Monsieur DOUETTE Stéphane	Bâti sur terrain propre CLOSE NEUVE ZL 370 UC ZL 375 UC	517		120 000 <i>8 900</i>	MICHINOT Floriane et ESCOFFRE Pascale	21/12/17	Pas d'acquisition
0 6168	18/12/17	Consorts RAFFIN	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 26 RUE DU STADE BI 538 UBL	469		179 000 <i>9 000</i>	BAUDICHAUD GHISLAIN	21/12/17	Pas d'acquisition

0 6170	27/12/17	Consorts GERARD 44480 DONGES	SCP LESBATS ET BIHAN	Non bâti BILY ZN UC 258p ZN UC 349p ZN A 456p UC	610		50 000	GOSRE Frédéric et LE GENDRE Elodie	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6171	28/12/17	Consorts GAUTHIER 8 RUE D ALSACE 44480 DONGES	Maître MERY XAVIER	Bâti sur terrain propre 700 RUE D ALSACE BM UB2 292 BM UB2 676 BM UB2 682	364		136 500 6 500	SAUCEREAU Vincent et FROGGATT Sarah	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6001	03/01/18	Consorts DOUCET	Maître DEBIERRE ANTOINE	Non bâti RUE LEO LAGRANGE YE UB 486	428		38 500	LESKE- DEMAREST MARIE- LAURE	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6002	04/01/18	Monsieur SALIOT REMI 20 RUE DES ECOLES 44480 DONGES	Maître HEYTIENNE Gilles	Bâti sur terrain propre 20 RUE DES ECOLES BI UB2L 289	515		160 000	TOUSSAINT Loïc et LOSSEC Virginie	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6003	05/01/18	Monsieur LE PEN JIMMY 75 AV ANDRE PELLISSIER 44480 DONGES	Maître MERY XAVIER	Bâti sur terrain propre 75 AV ANDRE PELLISSIER BM UB2 1303	149		143 000	MATE QUINTANILLA Jeferson et CHUPIN Mélanie	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6004	10/01/18	ESPACIL RESIDENCES 1 RUE DU SCORFF 35700 RENNES	SOCIETE SOCOBRET	Bâti sur terrain propre 48 RUE DES ECOLES BK UAb1 364	3037		258 000	SOCOBRET	23/01/18	Pas d'acqui sition

0 6005	11/01/18	Madame DANET MARIE 36 AVENUE DE LESSEPS 44600 SAINT NAZAIRE	SCP LESBATS ET BIHAN	Bâti sur terrain propre 9 RUE DE NORMANDIE BM UB2 1375	457		108 000 5 000	MARCHAND STEPHANIE	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6006	12/01/18	Monsieur PITON ROMUALD 10 RUE PIERRE COURTOIS 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 10 RUE PIERRE COURTOIS YK UBL 347	361		152 000 8 000	SALMON TONY THOMAS LAETITIA	23/01/18	Pas d'acqui sition
0 6007	19/01/18	KAEFER WANNER 31 RUE GAMBETTA 92150 SURESNES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 2135 ZI DE BONNE NOUVELLE YD UGB2 352	1357		27 000	MAILLARD Mickaël	30/01/18	Pas d'acqui sition
0 6007	19/01/18	KAEFER WANNER 31 RUE GAMBETTA 92150 SURESNES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 2135 ZI DE BONNE NOUVELLE YD UGB2 352	1357		27 000	RODEFF MAXIME	30/01/18	Pas d'acqui sition
0 6009	29/01/18	Consorts CLOUET	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 38 AV DE LA PAIX BK UAb1 182	378	0	80 000 5 000	DU VIADUC	30/01/18	Pas d'acqui sition
0 6010	29/01/18	Consorts CLOUET	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	Bâti sur terrain propre 38 AV DE LA PAIX BK UAb1 182	378	0	30 000 5 500	HIMBERT Tony	30/01/18	Pas d'acqui sition

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- **Rapport d'activité CARENE 2016** (Cf. document joint en annexe)

- **Contrôle de la chambre régionale des comptes – CARENE** (Cf. document joint en annexe)

- **Arrêté préfectoral du 12/12/2017 autorisant la société centrale Biogaz de l'Estuaire à exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne** : Le Conseil Municipal est informé que par arrêté du 12/12/2017 Madame la Préfète de la Région Pays-de-la-Loire, Préfète de la Loire-Atlantique, a autorisé la société centrale Biogaz de l'Estuaire à exploiter sur le territoire de la commune de MONTOIR-DE-BRETAGNE, zone d'activités de la Barillais, une unité de méthanisation avec valorisation du biométhane. Une copie de cet arrêté est consultable au service urbanisme-environnement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire

Il y a deux questions posées par MIEUX VIVRE A DONGES. Donc, je vais laisser la parole à MIEUX VIVRE A DONGES.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Oui, deux questions.

La première sur la fiscalité. Lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2017, nous avons délibéré pour accorder une exonération de la taxe foncière pour les propriétés impactées par le PPRT, suivant l'article 1383-G du Code Général des Impôts. Notre groupe a proposé au Conseil d'émettre un texte pour que le Département délibère de la même manière, et accorde 15% supplémentaire sur sa quote part. Cette proposition a retenu votre assentiment, aucune délibération n'est venue la concrétiser. Notre proposition a fait écho auprès des Dongeois impactés, et nous réitérons notre demande afin d'associer l'ensemble des élus dongeois, sous la forme d'un vœu.

Monsieur le Maire

C'est très simple. Nous, nous avons délibéré. Un certain nombre de Dongeaises et de Dongeois ont déposé leur demande auprès des services fiscaux, et ils vont en bénéficier dès cette année. Si tout le monde en est d'accord, et on va l'acter ce soir, je veux bien écrire au Président Monsieur GROSVALET, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mais j'attends d'avoir votre accord, pour émettre le vœu que l'Assemblée Départementale délibère dans le même sens que le Conseil Municipal. Est-ce que cela répond à vos attentes ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Oui, tout à fait. Plutôt que de le faire, nous, individuellement, je pense que si l'ensemble du Conseil Municipal s'y associe, ce sera beaucoup plus fort dans un courrier, et la demande pourra peut-être plus facilement être acceptée.

Monsieur le Maire

Est-ce que quelqu'un y voit une objection ? Personne. Nous actons donc que je vais faire ce courrier au Président GROSVALET, au nom du Conseil Municipal, et je vous en enverrai évidemment copie à tous.

2^{ème} question concernant la sécurité.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Suite à un article de presse annonçant le déploiement des caméras de vidéoprotection, nous avons appris que les entrées de ville feraient également l'objet de surveillance vidéo. En l'absence de commission sécurité, pouvez-vous nous informer de ce dispositif et des demandes de la gendarmerie ?

Monsieur le Maire

Effectivement, la pose de caméras sur les grands axes d'accès au centre-ville, c'est une demande de la gendarmerie. Actuellement, les caméras sont positionnées près de bâtiments publics communaux et sont orientées vers les bâtiments, elles protègent les bâtiments, elles ne sont pas orientées vers la voie publique. L'idée de positionner des caméras à des endroits « stratégiques », c'est de pouvoir repérer des plaques d'immatriculation et de faire des corrélations dans le cadre d'enquêtes. Evidemment, c'est dans le cadre d'enquête, ce n'est pas la gendarmerie qui va décider tous les jours de venir vérifier qui circule à quelle heure, sur quel axe dongeois.

Je vous rappelle le cadre très précis et très strict dans lequel on peut consulter les caméras, c'est lorsqu'il y a une enquête. Au cours des semaines passées, il y a eu des événements assez graves à Donges, où il y a des enquêtes. La demande des gendarmes c'est de pouvoir confondre les auteurs présumés, lorsqu'il y a de tels actes, quand ils sont quelquefois soupçonnés fortement, de pouvoir les confondre par des preuves matérielles. Les preuves matérielles étant les heures de passage devant une caméra. C'est dans ce cadre très strict, très réglementé, que peut se justifier le déploiement de caméras sur les principaux axes d'entrée de ville. Je rappelle que c'est déjà le cas dans d'autres collectivités du secteur, comme à Saint-Joachim. Saint-Joachim, qui a une configuration bien particulière avec ses îles, où l'on n'a pas cinquante moyens de rentrer sur le territoire de la commune. Il y a Aignac, Mazin, Pendille, Bais, etc. Quand on pose une caméra à l'entrée d'une île, évidemment que quand on constate ensuite une dégradation sur une autre caméra qui surveille un bâtiment communal, c'est déjà arrivé à Saint-Joachim, la caméra qui constatait la dégradation, filmait la voiture sans filmer la plaque, mais la caméra qui filmait l'entrée de l'île, filmait la voiture et la plaque. C'est comme cela qu'on a pu retrouver les auteurs de la dégradation. Comme par hasard, il y a beaucoup moins de dégradations à Saint-Joachim depuis quelques années, depuis le déploiement de ces caméras. C'est dans le même esprit, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, car au moment du déploiement, il y aura évidemment une commission de sécurité qui examinera et qui fera le point sur ces caméras.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous en prenons acte.

Monsieur le Maire

L'ordre du jour est terminé. J'ai quand même des informations à vous communiquer. La première concerne l'évolution de l'organisation de la semaine scolaire. Je vous rappelle que la Ville avait organisé une consultation des familles, des trois écoles publiques, maternelles et élémentaires. Le résultat de la consultation, je pense vous l'avoir donné, dans les différentes écoles. A la suite de ces résultats, la procédure, prévue par le décret du 27 juin 2017, prévoyait la consultation des conseils d'école, et ensuite, s'il y avait un consensus, le dépôt d'une demande auprès de l'Inspecteur d'Académie.

Les conseils d'école se sont réunis entre fin décembre et début janvier. Les trois conseils d'école concernés, c'est-à-dire Casanova, Aimé Césaire et la Pommeraye, ont voté chacun, à une très large majorité, le retour à la semaine des quatre jours. Ils l'ont fait dans des conditions tout à fait incontestables, puisqu'ils l'ont fait à bulletins secrets. A la suite de ces votes unanimes des trois conseils d'école, j'ai donc, conformément aux engagements pris, accompagné ces demandes, en envoyant officiellement la demande de dérogation à l'Inspecteur d'Académie. L'Inspecteur d'Académie avait annoncé une réponse d'ici fin février. Finalement, dès le 06 février, il écrivait la réponse que je vais vous lire.

Donc, l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale en Loire Atlantique, écrit :

« *Monsieur le Maire,*

J'ai bien reçu votre demande sollicitant une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles de votre commune. J'ai reçu également les avis des Conseils d'école concernés.

En application du Décret N° 2017-110 du 27 juin 2017, et après avoir consulté l'ensemble des partenaires concernés, je vous informe que j'accepte votre demande d'organiser la semaine scolaire sur huit demi-journées ».

Donc, à compter de septembre 2018, toutes les écoles de Donges – puisque l'école Saint-Joseph y était repassée dès 2016 – élémentaires et maternelles, reviendront au système qu'on appelle des huit demi-journées, ou plus communément la semaine de 4 jours. Je me réjouis de cet accord unanime entre tous les partenaires : les conseils d'école, la Ville. Je remercie tous les partenaires qui se sont mis autour de la table pour travailler autour de ce sujet et faire des propositions sérieuses.

Il reste quelques ajustements à régler concernant les horaires de transports scolaires et l'ajustement avec les nouveaux horaires d'école, mais globalement l'essentiel est acquis, par rapport à ce qui était souhaité très majoritairement par les familles de toutes les écoles, c'est-à-dire le retour à la semaine de 4 jours.

C'est un point qui reste à suivre, mais la décision est, aujourd'hui, connue. Vous pouvez voir dans la presse, que dans d'autres communes, les désappointements sont grands, car il n'y a pas eu consensus, enfin l'Inspecteur d'Académie a estimé qu'il n'y avait pas consensus, et on a des manifestations de parents d'élèves. Chez nous, les choses se sont faites dans le consensus, et je m'en réjouis.

La deuxième information, c'est quelque chose dont chacun, je pense, a pu mesurer l'ampleur, ce sont les épisodes de pollution ces derniers jours, pour ne pas dire ces dernières semaines, puisque cela date depuis le début du mois de janvier à ce degré d'intensité. Nous le constatons au quotidien. Il en est question dans les conseils d'école, il en est question même quand nous sortons de la Mairie, nous le ressentons nous même. Sans faire partie des nez, on arrive à savoir que cela sent le gaz ou que cela sent le soufre. On voit bien qu'il y a des difficultés. Là-dessus, je m'en suis ouvert, encore ce matin, auprès de Monsieur BILLAND, le Directeur de la raffinerie, que j'ai rencontré. Il me dit que dès qu'il y a une alerte, la raffinerie interrompt les process en cours, pour limiter les impacts. On sait que c'est un sujet compliqué, mais, je crois, sans vouloir polémiquer, qu'il y a une montée d'inquiétude, voire parfois d'exaspération, dans la population. Même si nous sommes des gens très raisonnables, il faut prendre compte de ce qui est en train de se passer, dans les écoles notamment. Et il n'y a pas que les écoles, les enfants peuvent se trouver ailleurs, et il y a des adultes qui peuvent être incommodés plus que d'autres parce qu'ils ont des fragilités asthmatiques ou autres, il y a les anciens, que nous n'oublions pas, à la maison de retraite, à l'EHPAD. Donc, c'est un problème complexe, mais en tout cas, nous assistons à une fréquence, assez rare heureusement, d'épisodes, et je crois qu'il est important, que nous puissions obtenir des informations, comme je le disais hier soir sur France 3, le plus vite possible, pour pouvoir communiquer.

Nous avons fait l'achat d'un dispositif d'information, le système de CEDRALIS, où chacun peut s'inscrire avec son numéro de téléphone. Aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir matière à communiquer, parce que si nous avons matière à communiquer à la fin de l'alerte, cela n'a pas d'intérêt. Ce que nous ferons ne servira à rien. Donc, la réactivité étant le point essentiel, j'insiste auprès des autorités compétentes - parce que la commune n'est pas compétente, elle est compétente seulement pour relayer l'information - pour qu'elles donnent le signal, ce sont essentiellement l'Etat, la Préfecture, la DREAL et AIR PAYS DE LOIRE pour ce qui concerne le dépassement des seuils. Je pense aussi, qu'il faut, maintenant que nous avons acquis ce système d'information de la population, mettre clairement en place des procédures avec ces donneurs d'alerte que sont l'Etat, la DREAL, AIR PAYS DE LOIRE et aussi la raffinerie, il ne faut pas l'oublier. Je crois que Rémi KLEIN a contacté les partenaires, et prévoit une réunion prochaine pour organiser des procédures claires et carrées pour que nous soyons le plus efficace possible pour ce qui nous concerne, en demandant aux autres partenaires de faire preuve de la même vigilance.

Pour l'instant, on parle d'informations, éventuellement de confinement des personnes fragiles, mais le problème il est à la source, évidemment. J'ai cru comprendre que c'était lié à des arrêts d'unités et à des travaux sur certains arrêts d'unités, il paraît que la météo n'est pas favorable, mais il n'empêche que les résultats sont là. Je crois qu'il faut mesurer l'importance des nuisances pour la population, sans vouloir en rajouter, mais on est obligé de prendre acte - tout en étant très attaché à la présence de la raffinerie sur le territoire, c'est inutile de le rappeler, on est tous d'accord sur cela -, de mesurer l'importance de la gêne qui est causée, pour ne pas dire plus, aux Dongeaises et aux Dongeois, et faire en sorte de pousser les pouvoirs publics à être le plus réactif possible et agir auprès de l'industriel, et nous, nous ferons notre part, c'est-à-dire d'améliorer au maximum la transmission des informations. Je vous invite tous et toutes à vous inscrire si ce n'est déjà fait.

Voilà ce que je voulais dire ce soir sur ce point qui incommodent tout le monde, y compris nous-mêmes, et, je rajoute, pas seulement les gens qui habitent le centre bourg, même dans des quartiers relativement éloignés, on sent les odeurs. Il y a CARGILL aussi qui est générateur d'un certain nombre de nuisances, qui ne sont pas de même nature, mais qui peuvent gêner au moins autant certaines personnes, cela dépend des sensibilités des personnes aux odeurs. Quelles que soient les raisons météorologiques ou quoi, nous ne pouvons pas admettre cela au quotidien. Cela dure quand même depuis un certain nombre de jours, et cela ne réduit pas. Naïvement, je pensais qu'avec une tempête, ou avec beaucoup de vent, on aurait moins d'odeurs, et

j'ai l'impression qu'on en a au moins autant, voir plus. Au lieu de ventiler, le vent nous ramène les mauvaises odeurs, et cela les plaquent au sol, parce que le ciel est bas. En tout cas, nous suivrons cela de très près, je n'en doute pas, les uns comme les autres.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et je lève la séance.

Clos et arrêté les dits jour – mois et an
